INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. A. CHAZAUD, ARCHIVISTE

ALLIER

TOME PREMIER

ARCHIVES CIVILES

SÉRIES A ET B

MOULINS

IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS, PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE

1883

PRÉFACE

Le présent volume d'inventaire a été rédigé en entier par M. Chazaud. Le savant archiviste avait également préparé une introduction qui, malheureusement, a été égarée. Aussi croyons-nous bien faire en reproduisant ici une note sur les archives de l'Allier qui se trouve dans son livre sur la chronologie des sires de Bourbon.

« Parmi les provinces de France dont les archives ont eu le plus à souffrir du malheur des temps, il faut compter le Bourbonnais : en supprimant la Chambre des Comptes de Moulins (1531), François Ier ordonna d'en réunir les archives à celles de la Chambre des Comptes de Paris, où l'incendie de 1737 a détruit avec les mémoriaux et les registres mêmes de la Chambre dont il ne nous reste que la table (1), ces cartulaires du Bourbonnais, dont les extraits publiés par le P. Labbe et dom Luc d'Achery et les citations de Du Cange, Brussel et La Thaumassière ne peuvent que nous faire déplorer plus amèrement la perte. Heureusement, tout n'avait pas péri ; la plupart des titres originaux de la Chambre des Comptes du Bourbonnais et la volumineuse série des aveux et dénombrements (XIIIe-XVIIIe siècles), avaient été sauvés des flammes, ainsi que les inventaires dressés sur la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, par les gens des ducs de Bourbon et plus tard (1531) par Jacques Luillier, auditeur à la Chambre des Comptes de Paris (2). A Moulins même, il restait aux archives de la Voûte une série de titres de diverse nature, presque tous d'une très-réelle importance pour l'histoire du Bourbonnais. Tous ces documents conservés en bon état jusqu'à la Révolution, comme l'attestent un récolement

(1) Bib. nat., collect. Gaignières, vol. 654-655.

(2) Arch nat., P. 455-469 et 1355-1386.

de janvier 1792 et la table de l'inventaire dressée par le sieur Fontaine (1744-1749), copiée en 1768 par dom Turpin (Collect. Moreau, vol. 340, p. 107 à 111), après avoir échappé comme par miracle à l'incendie du château de Moulins en 1755, ont été détruits comme entachés de féodalité par ordre du directoire du district de Moulins, sur le rapport d'un commissaire nommé pour les examiner. On s'y est repris à trois fois pour que rien n'échappât à la destruction. Le 10 août, le 29 septembre et le 15 octobre 1793, on brûla, au cours de Bercy, les archives de la Voûte et celles de la Chambre du domaine, dont on n'excepta que les terriers; encore détruisit-on comme inutiles ceux qui étaient antérieurs au XV^e^ siècle, et que l'on ne connaît plus maintenant que par un très petit nombre d'extraits et de citations.

« Les archives de l'Intendance de Moulins créée vers 1640 et qui comprenait, outre le Bourbonnais, le Nivernais et la Marche, ont eu le même sort que celles de la Chambre des Comptes, il n'en reste absolumen trien. Seules, les archives judiciaires, nous sont parvenues, en assez mauvais état, il est vrai, mais du reste à peu près au complet, au moins pour les deux derniers siècles.

« Les archives ecclésiastiques ont eu aussi de rudes épreuves à subir. Les antiques chartriers des abbayes d'Ebreuil, de Cusset, de Saint-Menoux, de Saint-Gilbert ont disparu sans presque laisser de traces, comme ceux des prieurés du Montet, de Saint-Pourçain, de Bourbon, de Moladier, de Saint-Désiré, etc. Les archives de Sept-Fonds, de Souvigny, de Notre-Dame de Moulins ne nous sont parvenues que dépouillées de leurs titres les plus anciens (1). »

Le volume que nous publions aujourd'hui, comprend l'analyse de ce qui reste à Moulins des archives de la Chambre des Comptes, c'est-à-dire de quelques terriers du XV^e^ siècle et l'inventaire des registres d'audiences et d'insinuations du présidial depuis 1625.

Le volume suivant contiendra l'inventaire des pièces des différentes châtellenies situées dans la généralité de Bourbonnais et dont les archives ont été conservées avec celles du présidial.

Moulins, le 24 avril 1882.

G. GRASSOREILLE,
Archiviste de l'Allier.

(1) Chazaud. *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon*, p. 21-24. Voir aussi l'introduction de l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, par M. Huillard-Breholles.

Département de l'Allier.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Actes du Pouvoir souverain. — Domaine royal. — Apanages. — Famille royale.)

Actes du Pouvoir Souverain.

A. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier, imprimées (1 manuscrite).

1576-1775. — Édits, lettres patentes et déclarations des rois Henri III, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI concernant : — la réception en France des frères de Saint-François, appelés Capucins ; — l'exécution de l'édit portant révocation de celui de Nantes ; — la perception des droits de franc-fief, nouvel acquêt, amortissement ; — l'exemption du cinquantième ; — l'échange des biens de mainmorte ; — les foires et marchés ; — les taxes imposées aux possesseurs de rivières, ruisseaux, sources et fontaines ; — la création d'offices de jurés mesureurs de grains ; — le rétablissement du siége des requêtes du palais, etc.

A. 2. (Liasse.) — 35 pièces, imprimées.

1643-1777. — Arrêts du Conseil d'État concernant : — le règlement du droit de confirmation dû à S. M. pour son avénement au trône ; — la réduction des usages concédés avant 1610 ; — les priviléges des ordres religieux et des ecclésiastiques ; — la rédaction de procès-verbaux de consistance des forêts du Domaine royal ; — la confection du terrier du Roi ; — la vérification des revenus et charges du Domaine royal ; — l'exemption des droits d'amortissement accordée aux écoles et aux maisons de charité ; — l'obligation imposée aux bénéficiers de fournir au Roi l'état détaillé de leurs biens, etc.

Domaine Royal.

A. 3. (Cahier.) — In folio, 56 feuillets, papier.

XV^e siècle. — Instruction pour monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, contre monseigneur le duc de Bourgogne, relative à la fixation des limites entre le Bourbonnois d'une part, et le Mâconnois et le Charolois d'autre part ; — lettre de Jean Douot, de la Chambre des Comptes de Dijon, à MM. les présidents et gens du Conseil de monseigneur le duc de Bourbonnois ; — enquête pour la fixation desdites limites ; — dépositions des témoins ; — projet d'appointement par voie amiable. (Copie du XVIII^e siècle.)

A. 4. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

XV^e siècle. — Information faite par Gabriel de La Goute et Jean de Chamelet sur les débats de Bourg-le-Comte, Chambilli, Séron, etc. ; — information secrète faite par le commandement de MM. les gens des Comptes étant à Moulins pour monseigneur le duc de Bourbonnois, de et sur la jouissance de la pêche et autres profits, droits et prérogatives appartenant audit seigneur en la rivière de Loire et ès eaux mortes tant deçà que delà ladite rivière, dans les fins et limites de la terre de Bourg-le-Comte, par Jean Gontier, clerc, substitut du procureur de mondit seigneur le duc. — Information secrète sur le même sujet, par Jehan Ménier, sergent royal, en vertu de lettres patentes de Charles VII, datées de Paris, le 11 décembre 1451.

A. 5. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, parchemin.

1520-1521. — « Coustumes généralles du pays et

Les cotes A 1 à A 48 sont microfilmées. En salle de lecture se reporter aux cotes 2 Mi 018 R 08 à R 23.

duché de Bourbonnois, publiées et accordées en présence de nous Roger Barme, président, et Nicole Brachet, conseiller du Roy nostre sire, en sa Court de Parlement, commissaires en ceste partie. » — Le texte des coutumes est signé : des deux commissaires royaux ; du sénéchal de Bourbonnais, messire François de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois ; du lieutenant général de la sénéchaussée de Bourbonnois, maître Antoine Chauveau, licencié es droit, et enfin du greffier de la sénéchaussée, maître Philippe Chambon. — Le volume se termine par un extrait des registres du Parlement de Paris, qui prescrit l'observation des coutumes « *sur pène d'amende arbitraire* ».

A. 6. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, parchemin.

1520-1521. — Lettres patentes de François Ier, roi de France, ordonnant la rédaction des nouvelles coutumes et leur publication dans chacune des XVII châtellenies du Bourbonnois ; — procès-verbal de ladite publication reproduisant les observations et protestations des notables assistants à la publication ; — promulgation des nouvelles coutumes par lettres patentes de François Ier ; — extrait des registres du Parlement de Paris prescrivant l'observation desdites coutumes « *sur pène d'amende arbitraire* ».

A. 7. (Liasse.) — 102 pièces, papier, 10 parchemin.

1531-1786.—Extraits de l'ordonnance de François Ier, portant réunion du duché de Bourbonnois à la couronne ; — du contrat d'échange du duché de Bourbonnois contre celui d'Albret ;—des registres du Conseil de monseigneur le prince de Condé, portant nomination de conseiller-rapporteur, procureur et notaire du prince à Moulins ; — de receveurs des tailles, des épices, du droit annuel. — Arrêt du Conseil d'État qui reconnaît à monseigneur le duc de Bourbon le droit de présentation et nomination aux offices de la généralité de Moulins ; — suppression, par édit du Roi, de la Chambre du Domaine dont les attributions sont tranférées au bureau des finances de Moulins. — Acensement de terres vagues. — Mémoire du sieur Godin sur divers droits dus au prince de Condé dans les châtellenies de Bourbon, Ainay-le-Château, La-Bruyère-l'Aubespin, Belleperche. — Traité pour le recouvrement des arrérages dus dans les châtellenies de Moulins, Bessai et Verneuil ; — recette des droits de lods et ventes pendant les six premiers mois de 1761, etc.

A. 8. (Liasse.) — 68 pièces, papier, 1 parchemin.

1344-1784. — États descriptifs des châtellenies de Belleperche, La-Bruyère-l'Aubespin, Chantelle, Charroux, Chazeuil, Genzat, Hérisson, Ussel, Verneuil, Vichi. — États par châtellenies des revenus du duché de Bourbonnais aux XVIe et XVIIIe siècles ; — baux généraux des revenus du duché de Bourbonnois aux XVIIe et XVIIIe siècles ; — baux à nouveau cens. — Extraits du Talamus de la Chambre des Comptes de Moulins ; — extraits des mercuriales de Bourbon, Cérilli, Ebreuil, Saint-Pourçain, Moulins, relatifs aux anciennes mesures des châtellenies.

A. 9. (Liasse.) — 30 pièces, papier, 2 parchemin.

1568-1776. — Baux à ferme et acensements à perpétuité de terrains domaniaux situés dans la châtellenie d'Ainai-le-Château ; — Bail à ferme pour neuf ans de la dixme de Louroux-Bourbonnois. — Bail à ferme des laides, aulnages, pintages, mesurages et étalonnages de la châtellenie d'Ainai-le-Château ; — adjudication à Pierre Legay d'un pré situé près l'étang du château d'Ainai, moyennant un modurié et demi d'avoine de cens annuel ; — procès-verbal de visite de l'emplacement d'un ancien étang compris dans l'enceinte du château d'Ainai. — Extraits des terriers, lièves et livres de recettes de la châtellenie d'Ainai-le-Château.—Commissions de « lieutenant général du châtelain de La-Bruyère-l'Aubespin, maître des eaues et forests en l'estendue de la forest de Tronçay ».

A. 10. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1459. — « C'est le terrier et vériffication des tailles et censives de la bailhie de La Chapelle que tient et porte Loys Sarrazin, fait en la main de Estienne Petit, clerc-juré et nottaire de la chancellerie de Bourbonnoys, maistre Jehan Gon, conseilhier monseigneur le duc, et auditeur en sa Chambre des Comptes à Molins, et Jacques Roer, recepveur d'Aynay, présens, acceptans les confessions et recognoissances faictes par devant ledit juré par les personnes et pour les causes cy-apprès déclairées. »

A. 11. (Registre.) — In-4°, 119 feuillets, papier.

1509-1530.—« Terrier de la châtellenie d'Ainai, reçu en présence de nous Charles Rouer, licencié-ès-loiz, lieutenant général de M. le chastellain d'Aynay, par les notaires soubsignez (Poygnyer et Carton). »

A. 12. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1534-1535. — « Terrier de la châtellenie d'Aynay, reçu par Pierre Carton et Regnier Petit, par devant Jean Bodinat, licencié-ès-loix, lieutenant général en ladite châtellenie, commissaire ordonné par le Roi nostre sire, quant à faire le papier et terrier des droits et devoirs de ladite chastellenye. » — Reconnaissances des villes et paroisses

Les cotes A 1 à A 48 sont microfilmées. En salle de lecture se reporter aux cotes 2 Mi 018 R 08 à R 23.

d'Ainai, Saint-Bonnet, Barday, Vernay, Neuilly et Charenton.

A. 13. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1535. — « Terrier de la prevosté de La Chapelle, fait par nous Jean Bodinat, licencié-ès-loix, lieutenant général en la chastellenie d'Aynay, Pierre Carton et Regné Petit commissaires ordonnés à faire le papier terrier de la chastellenie d'Aynay. » — Reconnaissances de Bannegon, du Pont-de-Chargy, Chaulmont, Neuthy, Gyvardon et Cougny.

A. 14. (Registre.) — Grand in folio, 118 feuillets, parchemin.

1619. — « Terrier du Roi pour la châtellenie d'Aynay-le-Chastel, faict par nous Jean Coussion, notaire royal, en vertu de la commission de monseigneur de Bouville, intendant de la généralité de Moulins. Ensuit les héritages et fermes muables de la châtellenie d'Aynay. — Brève description des ruines du château. — Droits de l'aide, dixme de La Prèle, droits de signatures du greffe, terrage et saisin de Braise et Saint-Bonnet, bois seigneuriaux et corvées en quoi consiste le domaine muable de la châtellenie d'Aynay; » — (table alphabétique).

A. 15. (Liasse.) — 14 pièces, papier, 2 parchemin.

1507-1790. — Extraits de la lièvе générale de la châtellenie de Belleperche (Allier);—relevés des sommiers et livres d'emploi; — bail pour neuf années, moyennant 1,900 livres payables de trois en trois mois, des droits et revenus de la châtellenie de Belleperche, par le prince de Condé au sieur Joseph Decluny; — acensement moyennant un cens perpétuel de quatre boisseaux de seigle, consenti par le prince de Condé au sieur Gilbert Béraud, de l'emplacement de l'ancien château de Villeneuve et de ses fossés; — lièvе de la châtellenie; — état des héritages dépendant de la terre de Villars portés de la censive du Roi.

A. 16. (Registre.) — In-folio, 717 feuillets, papier.

1507-1510. — Grosse du terrier de la châtellenie de Belleperche, dressé par Me Jehan Bonnet, conseiller et auditeur des Comptes de la duchesse de Bourbonnois. — Reconnaissance des paroisses de Montilly, Belleperche, Bagneux, Aubigny, Saint-Léopardin, Trainay, Villeneuve, Lucenay, Aurouer, Trevol et Avermes;—(table des paroisses).

A. 17. (Registre.) — Grand in-folio, 185 feuillets, parchemin.

1619. — Grosse du terrier de la châtellenie royale de Belleperche, dressé par Gaspard Des Bruyères, notaire royal à Villeneuve, en vertu de la commission à lui donnée par monseigneur Inbert de Bouville, intendant en la généralité de Moulins. Les reconnaissances y sont consignées sans aucun ordre ni géographique, ni chronologique. La dernière est celle du sieur Louis Chaulvin, advocat en Parlement, propriétaire d'une pièce de terre appelée La Charnée, située en la paroisse d'Agonges; — (table).

A. 18. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1491-1788. — Relevé des lièvеs d'emploi de la châtellenie de Beçai (Allier). — Table comparative des terrier et lièvе de ladite châtellenie; — relevé du sommier général des cens et rentes de ladite châtellenie; — baux à nouveau cens de plusieurs pièces de terre sises à Souvigni-le-Thion, Neuglise, Beçai, Thiel, Saint-Gérand-de-Vaux; — extraits des terriers anciens et récents de la châtellenie de Beçai; — remise à Me Charles Guillaud, chevalier, seigneur de La Motte, des cens par lui dus au terrier de Beçai, prevoté de Logière, pour ses domaines de Montbeton et Bideux, dépendants de la terre de La Motte, paroisse de Thiel.

A. 19. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1461-1478. — « C'est le terrier de très-hault et puissant prince, monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, de ses châtellenies de Beçay et de Pougny, fait et vérifié par nous Gilbert Gaiget, secrétaire de mondit seigneur, et clerc en sa Chambre des Comptes à Molins, Loys Gascon, substitut du procureur de mondit seigneur esdites chastellenies, Jehan Gauterin, receveur en icelles pour icellui seigneur, et Guillaume Guionnet, clerc, notaire de Bourbonnois, commissaires ordonnés et depputés par mondit seigneur. » — Reconnaissances de cens et rentes dus dans les baillies et prevôtés de Beçay et Boudault — (original, avec une table).

A. 20. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1462-1478. — « C'est le terrier de monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, de la baillie et estrousse qui a esté fette par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur, et par vertus de ses lettres, de ses garennes, de ses mottes, du chastel de Bessay, de la garenne du Tour, de la garenne du Roussat et des mas du Colombier, des Vergerées, de Ville-Mose, du Graverot et du mas du Verdelop, lesquels mas de terre sont des membres et appartenances de ladite garenne du Roussat. » (Copie signée Gauterin.) — (Table.)

Les cotes A 1 à A 48 sont microfilmées. En salle de lecture se reporter aux cotes 2 Mi 018 R 08 à R 23.

A. 21. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1475-1478. — Terrier de la châtellenie de Beçay, signé Gauterin et Tareaul, contenant les reconnaissances des cens et majusaulx de Puy-Rougier;—« des cens de Souvegny-le-Thion et de la baillie sans prevost, des cens et tailles de Goyse, de la baillie Jehan de Marcy, et la vérification de la prevosté de Chimilly, par Gilbert Gaiget et Jehan Gauterin, commissaires à ce ordonnés par monseigneur le duc. » — (Table.)

A. 22. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1478. — « C'est le terrier de monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, de ses chastellenies de Beçay et Pougny, fait et vériffié par nous, Jehan Gauterin.»—Copie au net, signée GAUTERIN, contenant les reconnaissances des paroisses de Beçay, Neuglise et Chemilly. — (Table.)

A. 23. (Registre.) — In-4°, 968 feuillets, papier.

1473-1474. — « Ensuit la vériffication et renouvellement du terrier des menus cens et majusaulx de Pougny, de la prevosté de la Sarrée, *alias* de Laisy, de la prevosté de Chaigy, de la prevosté de Mareschières et de Saint-Pourçain à La Vallée, et enfin de la prevosté de La Fin-Rabotin et Montbeton. » — (Table.)

A. 24. (Registre.) — In-4°, 802 feuillets, papier.

1484-1492. — « Terrier de la châtellenie de Beçay, reçu par les notaires Blein et Pellinat, contenant les reconnaissances des baillies et prevotés Boudault, de Chambonnet, des Chinaulx, de Puy-Rogier, sans prevot, de Menessier, de Laugière, de La Fin, de Saint-Pourçain, de Malleschières, de La Sarrée, de Chaigy et de La Fay. » — (Table.)

A. 25. (Registre.) — In-4°, 518 feuillets, papier.

1534-1535.—« Terrier de la châtellenie de Beçay, reçu Tallebot et Cantat, notaires royaux, comprenant les baillies et prevôtés de Puy-Rogier, Puy-Rogier et Saint-Voir, Chassigny, Chemilly, La Faye, Laugière, Richard-des-Noix, Saint-Pourçain de Malchère et Rabotin. »

A. 26. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1680. — « Terrier de la châtellenie royale de Beçay, reçu Decamp, notaire royal, comprenant les prevôtés de Puy-Rogier, de Ménessière, de La Fin Monbeton et Rabotin, Sans-Provost vers Thiel, de La Serrée et de La Fay. »

A. 27. (Liasse.) — 2 pièces, papier, 2 parchemin.

1616-1781. — Vente de la châtellenie de Billy pour 5,000 livres, à messire Gabriel de Guénégaud, sieur de Belleville. — Déclaration des droits, revenus et charges de la châtellenie de Billy par Ives Mourins, comte d'Arfeuille, et Charlotte Dubuisson de Douzon, sa femme. — Acte de vente du moulin de Fontarbin au sieur Michel Merle, sieur de La Font. — Aveu de la terre de Châteauroux.

A. 28. (Registre.) — In-4°, 214 feuillets, papier.

1507-1520.—« Terrier de la châtellenie de Billy, reçu Monnier et Bardon, notaires, contenant les reconnaissances des cens et tailles dus à très-haute et très-puissante dame et princesse Madame Anne de France, duchesse de Bourbonnois, dans la ville et franchise de Billy, et dans les villages de la Ruelle, Challus, Poynat, La Villau près Vichy, Sançat, Ambon, La Villefranche du Temple de Paray, et La Villefranche de Chambon, paroisse de Saint-Remy. »

A. 29. (Registre.) — In-4°, 667 feuillets, papier.

1529-1535.—« Terrier de la châtellenie de Billy, reçu Quenard et Bardon, notaires royaux, contenant les reconnaissances des écus dus au Roi à Billy, Challus, Poénat, Saint-Remy, Varennes, Voroux, Saint-Giran-le-Puy, Saint-Allyre, Parigny, Sançat, Villeyne, Le Breulh, les Gravières-Moynart, Maignet, Sulliet, Bost, Vic, Boucé et Saint-Didier. »

A. 30. (Liasse.) — 80 pièces, papier, 5 parchemin.

1507-1789. — Description de la châtellenie de Bourbon-l'Archambaud au XVIII[e] siècle. — Baux à ferme de ladite châtellenie et des dîmes de Theneuille, Igrande, Saint-Plaisir, des moulins de Bourbon et des grands et petits Briards, de l'Ayde de Bourbon, etc. — Usurpations de terrains dépendants du château de Bourbon. — Extraits des lièves et livres de recette des fermiers de la châtellenie. — Sentence du sieur Guérin de Chermont, président et lieutenant général en la Chambre du Domaine de Bourbonnois, fixant le tarif des droits de l'aide et péage à percevoir à Bourbon, Limoise, Igrande, Buxière et Saint-Pardoux, paroisse de Theneuille. — Mémoires sur les fours, moulins et pressoirs banaux, appartenant au prince de Condé, dans la châtellenie de Bourbon. — Procès-verbaux d'empoissonnement des étangs du château. — Concession à Mansard, comte de Sagonne, des droits, devoirs et redevances appartenant au prince de Condé dans les paroisses du Veurdre, de Mornay et de Château-sur-Allier, à cause de la châtellenie de Bourbon. — Échange des terres de Fretay, La

Les cotes A 1 à A 48 sont microfilmées. En salle de lecture se reporter aux cotes 2 Mi 018 R 08 à R 23.

Presle et La Guillermie, contre l'étang et moulin du Rutin cédés par le prince de Condé au chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourbon. — Tableau des indemnités dues au fermier pour les sommes non perçues pendant sa gestion commencée en 1785.

A. 31 (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1529. — « C'est le terrier de messire Loys Raquet, escuyer, seigneur de Chauvinière, des cens, rentes, tailles, corvées, maneuvres et autres droits seigneuriaux, à luy deus en la chastellenie de Bourbon, fait par moy Jehan Perinet, clerc, notaire royal au bailliage de Sainct-Pierre-le-Moustier. »— Les propriétés reconnues à ce terrier sont situées dans les villages de Bourc, Boischalan, Igrande, Jayères, Aroblères, Pont-de-Bost, Villedères, Viallères, Beçay et Chaumiers. — (Table.)

A. 32. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1680-1681. — « C'est le terrier de la seigneurie de Chauvignière, annexée à la châtellenie de Bourbon, par échange entre Mgr Louis, duc de Bourbon, et dame Isabelle de Chamborant, fait par nous Martin Amonin, notaire royal en Bourbonnois, commis par Mgr de Bouville, intendant de la généralité de Moulins. »

A. 33. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1468-1469.—« Terrier de la châtellenie de Bourbon, reçu Dessales, notaire, contenant les reconnaissances des cens et tailles dues à Mgr le duc de Bourbonnois dans les baillies de Villemelard et de Mérolles. » — (Table.)

A. 34. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1472. — « Terrier de la baillie de Villefranche, en la châtellenie de Bourbon, reçu A. Gros, notaire, à ce commis par lettres patentes de Mgr le duc de Bourbonnais et d'Auvergne. » — (Table.)

A. 35. (Registre.) — In-4°, 1,376 feuillets, papier.

1492-1493. — « C'est le livre et terrier de très-hault et puissant prince, Mgr le duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, touchant la recepte de sa chastellenie de Bourbon, auquel sont inscripts par chappitres, par reconnoissances et confessions, les cens, tailhes, majusaulx et autres droys et devoirs de directe seigneurie, dehuz audit monseigneur le duc, ès prévostez, baillies et territoires de Villemelart, Mérolles, Pierre-Mathé, Font-Galland, Messarges, Hermunières, Fontiau, Au-Borgne, La Borde, Ginçay, La Condemine, La Varo, Les Chaumes, Tillay, Mésangy, La Vernelle, Pontlung, Jeuze, Le Breul, Mareschal, Les Chezaulx, Brumorant, Leurci, Coleuvre, Villefranche, La Grasse-Vache, Brulhat, Bourbon et Boucheron. Lequel livre et terrier a esté fait et commencé par nous, Loys Vigier, Gilbert Dessales, Toussain Mathéron, Jehan Gaugnery et Jacques Marques, commissaires à ce ordonnés par mondit seigneur le duc. » — (Table.)

A. 36. (Registre.) — In-4°, 745 feuillets, papier.

1534-1535.—« Terrier de la châtellenie de Bourbon, dressé par nous Claude Racquet, escuyer, commissaire du Roy au fait de ses terriers en la chastellenie de Bourbon, appellés avec nous André Gaulterin et Jehan Gineton, notaires; » — contenant les reconnaissances des baillies de Couleuvre, Tillay, Mareschal, Leurcy, La Grasse-Vache, Le Breulhat, Limoise, Pouzy, Mésangy, Brumorant et Aveurdre.

A 37. (Registre.) — In-folio, 522 feuillets, parchemin.

1679. — « Terrier de la chastellenie de Bourbon, fait par nous Martin Amonnin et Gilbert Demercyère, notaires royaux, en vertu de la commission de Mgr de Bouville, intendant de Moulins. » — Tome premier, comprenant les reconnaissances de la Maréchaussée de Bourbon, de la Villefranche de Bourbon, de la justice de Lévy, de la baillie de Ginçay et de celles d'Herminière, Jeuse, Chezaud, Mareschal, Tillay, Limoise, La Grasse-Vache, Brumorant, Villemelard, Mathé, Pouzy et Rancyer. — (Table.)

A. 38. (Registre.) — In-folio, 492 feuillets, parchemin et 65 feuillets, papier et parchemin.

1678-1769.—« Terrier de la chastellenie de Bourbon fait par nous Martin Amonnin et Gilbert Demercyère, notaires royaux, en vertu de la commission de Mgr de Bouville, intendant de Moulins. »—Tome second, comprenant les reconnaissances des dîmes, tailles, droits de l'aide, etc., perçus en la ville de Bourbon, la description du château et les reconnaissances des baillies de la Condemine, Au-Borgne, Breuillat, Messangis (*sic*):—celles des cens dus une fois l'an, et enfin celles des blairies de Franchesse, Augy, Agonges, Couzon, Teneuille, Limoise, Mesangis, Le Breuil-Saint-Raphael, Bourbon, Bessay-le-Monial, Autry, Gipsy (*sic*), Saint-Aubin et Marigny. — (Table.) — Terrier de la Chauvinière en tout semblable à la copie cotée A, 32. Il se compose: 1° d'une table sur papier libre; 2° de 65 feuillets parchemin in-folio, datés 1680-1681.

Les cotes A 1 à A 48 sont microfilmées. En salle de lecture se reporter aux cotes 2 Mi 018 R 08 à R 23.

A. 39. (Registre.) — In-folio, 458 feuillets, papier.

1678-1681. — Copie en forme du terrier de la châtellenie de Bourbon, coté A, 37 (1er volume).

A. 40. (Registre.) — In-folio, 483 feuillets, papier.

1678-1681. — Copie en forme du terrier de la châtellenie de Bourbon, coté A, 38 (2e volume).

A. 41. (Registre.) — In-folio, 480 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Lièvе générale de Bourbon, contenant la table des cens et devoirs reconnus au terrier de cette châtellenie, reçu Amonnin et Demercyère.

A. 42. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1784-1788. — Lièvе des corvées de la châtellenie de Bourbon, contenant par paroisses le relevé des domaines et autres propriétés sur lesquelles sont dues les corvées, et, pour chaque année, l'indication du mode d'acquittement, soit en argent, soit en nature.

A. 43. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1785-1788. — « Livre d'employ de la châtellenie de Bourbon, contenant un des cens, rentes et devoirs perçus par le fermier de ladite châtellenie. » — Relevé général des terriers de Bourbon pour constater leur produit annuel. — Tableau des non-perceptions, d'après le livre d'emploi, et de la remise du cinquième sur la recette de 1791. — (Table.)

A. 44. (Registre.) — In-4°, 413 feuillets, papier.

1462-1465. — « C'est le terrier et rantier des cens et rantes, devoirs et reddevances de Bor-le-Conte (Saône-et-Loire), Séron, Chambilly et Saint-Ligier-des-Bruyères (Allier) et de leurs appartenances, dheuz ung chacun an, à hault et puissant prince, monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, receuz, stipulez et carcullez par Jehan Goutin et Jehan Bailly, jurés notaires des seaulx aux contraulx et de la Court de la Chancellerie de Bourbonnois, et signez de leurs seings manuelz, comme à ce commis par les lettres de commission patentes données de mondit seigneur le duc, soubz son grand séel. » — (Table.)

A. 45. (Registre.) — In-4°, 585 feuillets, papier.

1511. — « C'est la lièvе du terrier des cens, rentes, droiz et debvoirs des terres et seigneuries de Bor-le-Conte, Séron, Chambilly et Saint-Ligier-des-Bruères, leurs appertenances et appendences, deues ung chacun an à haulte et puissante princesse, madame la duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, receuez, stipuléez et carculez par Pierre Jay et messire Jehan Tixier, notaires et commissaires à ce commis et depputez, par les lettres de commission données de madite dame. » — (Table.)

A. 46. (Registre.) — In-4°, 663 feuillets, papier.

1534-1535. — « C'est le terrier et rantier des cens et rantes, devoirs et redevances de Bour-le-Conte, Séron et Chambilly et Saint-Ligier-des-Brières, et de leurs appertenances dheuz ung chacun an au Roy, receuz, quercullez et renouvellez par Gabriel de La Goutte, escuyer, seigneur de Mondyères, abceptant pour ledit seigneur, et Loys de Marencelles et Gilbert Sachet, nottaires royaux, commis ad ce par lettres patentes dudit seigneur. » — Brièvе instruction sur l'époque de payement des cens, et sur la nature et l'étendue des droits perçus au profit du seigneur dans les quatre prévôtés. — (Table.)

A. 47. (Registre.) — In-4°, 808 feuillets, papier.

1534-1535. — Copie collationnée du terrier de Bourg-le-Comte, Séron, Chambilly et Saint-Léger-des-Bruyères, coté A, 46, délivrée à messire Loys Jacquellot, ce requérant, le 29 novembre 1624. (Signé Béchonnet, P. Millet, Guillaud et Jacquelot.) — (Table.)

A. 48. (Registre.) — In-folio, 586 feuillets, papier.

1668. — Terrier de la châtellenie des Basses-Marches, comprenant les prévôtés de Bourg-le-Comte, Séron, Chambilli et Saint-Léger-des-Bruyères, reçu Chassenay, notaire royal.

A. 49. (Registre.) — In-4°, 639 feuillets, papier.

1668. — Copie non signée du terrier de la châtellenie des Basses-Marches, coté A, 48.

A. 50. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1444. — « C'est le terrier de la Chevance de la Chastellenie de La Bruyère-de-l'Aubespin, appartenant à très-hault et puissant prince, Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont, nouvellement et derrènement vériffié par maistre Jehan Chaverot, lieutenant général du chastellain de La Bruyère ; Berthomier, commis substitut du procureur général mondit seigneur illec, et Berthomier Gardet, receveur dudit lieu pour mondit seigneur, commis à ce par MM. des Comptes de mondit seigneur, en sa Chambre des Comptes de Moulins. » — Description du château

Les cotes A 1 à A 48 sont microfilmées. En salle de lecture se reporter aux cotes 2 Mi 018 R 08 à R 23.

de La Bruyère et de ses dépendances. — Énumération des divers droits perçus dans toute la châtellenie au profit du duc de Bourbonnois. — (Table.)

A. 51. (Registre.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1489. — « C'est le livre et terrier de très-hault et puissant prince, Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, de sa recepte de sa chastellenie de La Bruyère, auquel sont inscriptz par chapitres, par recognoissances et confessions, les cens, rentes, tailhes, majuzaulx, et autres droiz et devoirs de directe seigneurie, deubz à moudit seigneur le duc, en la dicte chastellenie et recepte de La Bruyère, lequel livre et terrier a esté fait et encommancé par nous maistre Jehan Chaverot, licencié en loix, Jean Moutonnet, et Denis Bonneaul, jurés notères de la chancellerie de Bourbonnois, commissaires à ce ordonnés par MM. des Comptes de mondit seigneur le duc. » — (Table.)

A. 52. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, parchemin.

1679-1682. — « Terrier du Roy de la chastellenie de La Bruyère-l'Aubépin, dépendant du duché de Bourbonnois, fait par nous Martin Amonnyn et Gilbert Demercyère, notaires royaux en Bourbonnois, en vertu de commission de Mgr Inbert de Bouville, intendant de Moulins. »—Le volume se termine par le « cahier des bléries de la châtellenie de La Bruyère-l'Aubépin ». — (Table.)

A. 53. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1785-1790. — Livre d'emploi de la châtellenie de La Bruyère, contenant l'analyse de chacune des reconnaissances du terrier de cette châtellenie, avec l'indication des payements faits au fermier. —(Table.)

A. 54. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1767-1775. — Liève *et reçus des cens, rentes*, tailles, lods et ventes, droits et devoirs seigneuriaux, et autres revenus de la châtellenie de La Bruyère-l'Aubespin, appartenant à Mgr le duc de Bourbonnois, prince de Condé, fait par Jean-François Méténier, receveur de ladite châtellenie.

A. 55. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1776-1785. — Liève des cens et devoirs, ensemble des droits de blairie, laides, four banal, dîmes et signatures du greffe, perçus conformément au terrier de ladite châtellenie par le *sieur Pierre-Edme Gaboré*, régisseur.

A. 56. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

XVIII^e^ siècle. — Liève générale de la châtellenie de La Bruyère-l'Aubespin, comprenant l'analyse des reconnaissances des terriers de 1489 et 1679. — (Table.)

A. 57. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1785-1789. — Registre des corvées de la châtellenie de Cérilli, anciennement de La Bruyère-l'Aubespin, contenant l'indication, par paroisses, des propriétés sur lesquelles étaient dues les corvées, ainsi que du mode et de la date d'acquittement de cette nature de redevance.

A. 58. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

XVIII^e^ siècle. — État général de tous les articles du terrier de La Bruyère-l'Aubespin ; — relevé des arrérages, de l'emploi et des retenues faites pour le cinquième ; — tableau des indemnités à réclamer par le fermier pour arrérages à lui dus de 1785 à 1789.

A. 59. (Liasse.) — 52 pièces, papier, 1 parchemin.

1669-1789. — Baux à nouveaux cens de terres vagues, situées à La Varenne-de-Charroux, au terroir de Clostra, aux garennes d'Ussel et à Chantelle, aux sieurs Bougarel, Vergerat, Durye, Forestier, Dubuisson, etc. — Bail à nouvel cens de la garenne de Deneuilhe à François Lomet. — Acte de Guerpine du ténement Guillot à Échassières, et nouvel acensement dudit ténement au même censitaire. — Baux à ferme des revenus de la châtellenie de Chantelle.

A. 60. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1445-1448. — « C'est le cahier de l'assiète que a faicte Hugonin de Saint-Lubin, dict Salles, à Mgr le duc, de xx setiers de froment à la mesure de Charroux, rédigé par nous Chatard Verne et Robert Duen, commissaires de MM. les gens des comptes et du conseilh de monseigneur le duc, avec honnorable homme et saige maistre Estienne de Bar, conseiller et secrétaire de mondit seigneur le duc. » — (Table.)

A. 61. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1493-1494. — « C'est le terrier des tailhes personnelles de la prévosté et paroisse de Voussat, appartenant à mon très-redoubté seigneur, Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à cause de son chastel de Chantelle, desquelles tailhes les aulcunes sont franches, les autres serves, fait et renouvellé par Jehan de Sénat et Guillaume Ramil-

hon, nottères de Bourbonnois et commissaires ordonnés de par nos seigneurs les président et gens des Comptes de mondit seigneur le duc. »

A. 62. (Registre.) — In-4°, 632 feuillets, papier.

1484-1486. — « C'est le terrier des tailhes personnelles de la chastellenie de Chantelle, ressors et dépendances de ladicte chastellenie, appartenant à Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, les confessions et les recognoissances receues et mises par escript par Jacques Voilh et Jehan de Sénat, notaires de la Chancellerie de Bourbonnois, et commissaires ordonnés de par mondit seigneur le duc. » — Prévôtés de Fluriet, La Vauvre, Louroux-de-Beaune, Target, Chantelle, Tizat, Vernusses, Chantelle-la-Vielhe, Vouxat, Deneulhe, Monnetier, Taxat, Sintrat, Bellenave, Ballady, Tison et Chazelles.

A. 63. (Registre.) — In-4°, 700 feuillets, papier.

1484-1486. — « C'est le terrier des tailles personnelles, franches et serves, de la châtellenie de Chantelle, rendu par Jacques Voilh et Jehan de Sénat. » — Prévôtés de Fluriet, La Vauvre, Vernusses, Target, Vouxat, Monestier, Deneulhe, Chantelle-la-Vielhe, Chantelle-le-Chastel, Sintrat, Taxat, Bellenave, Ballady, Louroux-de-Boublé, Chazelles et Chirat-l'Église.

A. 64. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1554-1558. — « C'est la lièvre confinée, faicte suyvant la teneur des terriers et lièves des cens, rentes et debvoirs annuelz de grains et argent, deubz chascun an au Roy notre sire, en la recepte de la chastellenie de Chantelle, à cause de son grenier et franchise de Charroux, sur laquelle Jehan Verne, fermier du revenu de la recepte de la chastellenie dudit Chantelle pour quatre années, et maistres Charles Rouer, grenetier de Moulins, et Symon Verne, recepveur dudit Chantelle, associez à ladicte ferme, ou leurs commis, ont faict la recette desdicts debvoirs durant lesdictes quatre années. »

A. 65. (Registre.) — In-4°, 1281 feuillets, papier.

1490-1491. — « C'est le terrier appartenant à Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, des tailles personnelles, tant franches que serves, à luy deubz en la chastellenie de Chantelle, des personnes qui avoient esté obmises en icelle chastellenie, par Jaques Voilh et Jehan de Sénact, naguères commissaires en la vériffication des tailles personnelles en ladicte chastellenie, et de ceulx qui, depuis en çà, sont venuz en icelle, fait par nous Phelipes Joly, bachelier en loix, et Charles Barbier, notaire de la Chancellerie de Bourbonnois, commissaire à faire ledit terrier de ladicte obmission, par nos seigneurs les gens des comptes de Mgr le duc de Bourbonnois. »

A. 66. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1679-1682. — Minute du terrier de la châtellenie de Chantelle, reçu Antoine Bort, notaire royal à ce commis par Mgr Imbert de Bouville, intendant de la généralité de Moulins. — (Table.)

A. 67. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1679-1682. — Expédition non signée du terrier de la châtellenie de Chantelle, coté A, 66, dans laquelle les reconnaissances sont classées par paroisse, dans l'ordre suivant : Senat, Bellenave, Salles, Fleuriet, Nérignet, Vic et Saint-Bonnet-de-Rochefort, Monestier, Chirat-l'Église, Chantelle, Bayet et Martilly, Chantelle-la-Vieille, Voussac, Target, Vernusse et Chezelles.

A. 68. (Registre.) — Grand in-folio, 180 feuillets, parchemin.

1679-1682. — Expédition signée Boucaumont, notaire royal, du terrier de la châtellenie de Chantelle, reçu A. Bort, coté A, 66. (Cette copie est tout à fait conforme à la minute, et les reconnaissances s'y suivent dans le même ordre.) — (Table.)

A. 69. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1725-1731. — Liève et reçus de la recette de la châtellenie de Chantelle, suivant le terrier de 1679, affirmée par Pierre Artaud, notaire, et signée de lui, ainsi que de Sicaud de La Ramas, président de la Chambre du Domaine de Bourbonnais, et de Dominique, procureur du Roi.

A. 70. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1749-1758. — Liève et reçus des cens et devoirs dus à la châtellenie de Chantelle, tant en argent, cens, tailles simples, doublant et tierçant, grains, vins, gelines, corvées, taillables, qu'autres droits seigneuriaux acquittés pendant la régie de maître Gilbert de La Chaussée, fermier receveur de ladite châtellenie, signé pour ledit La Chaussée, Mioche, Ollivier Des Pallières, président de la Chambre du Domaine, Dominique de La Gauguière, procureur du Roi, et Fontaine, greffier.

A. 71. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1758-1767. — Liève et reçus de la recette des re-

venus de la châtellenie de Chantelle, qui a été faitte par maître Jean-Baptiste Delan, signée dudit Delan et des sieurs Pissevin, président de la Chambre du Domaine, Dominique de la Gauguière, procureur du Roi, et Fontaine, greffier.

A. 72. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1406-1449. — « C'est le terrier des subadcens dehus à Jacques d'Arçon, en la ville de Charroux, fait par moy Chatard Vierne, clerc juré et notaire de Bourbonnois, par vertus d'une commission donnée de Monsieur le Bailly. — C'est le terrier de nobles hommes Guillaume et Barthon d'Arçon frères, escuyers des cens et surcens qui leur sont deus en la ville et franchise de Charroux. » (Table.)

A. 73. (Registre.) — In-4°, 314 feuillets, parchemin.

1455-1461. — « C'est le terrier des cens et rentes que les bourgois, manans et habitans de la ville et franchise de Charroux doyvent, ung chacun an, à très-hault, puissant et excellent prince, mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à cause de son grenier dudit lieu de Charroux, fait par nous Durand de la Croix et Jehan Carèle, notaires jurés de la Chancellerie de Bourbonnois, et ce, à la requeste desdis bourgois, manans et habitans de ladite ville et autres de ladite franchise. » (Table.)

A. 74. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, parchemin; 5 feuillets, papier.

1459-1483. — Terrier vieil de Rebillart, des cens dus à Mgr le duc de Bourbonnois, à cause de son grenier de la ville de Charroux, pour venir à la descharge des cens que noble homme Berthon d'Arçon, escuyer, seigneur du Boyrat, doit ung chascun an, à mondit seigneur le duc, comme ayant cause de feu Rebilhart Cotin, jadis de ladite ville de Charroux, reçu J. de la Croix et Carrèle, notaires, en présence de Guillaume Chastelart dit Godon, procureur dudit Berthon d'Arçon, et commis quant ad ce. — Accord entre Jean Chapelle, receveur de Chantelle, et les consuls, eschevins et manans de Charroux, qui fixe à 52 sous 6 deniers le setier la valeur du blé dû en très-grande quantité au duc de Bourbonnois, par les habitans de Charroux, pour les six années de 1478 à 1483. (Table.)

A. 75. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1478-1479. — Terrier des menus cens de Charroux deus à Monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à cause de son grenier de sa ville de Charroux, reçu Carrèle, notaire. (Table.)

A. 76. (Registre.) — In-folio, 360 feuillets, parchemin.

1511-1529. — Terrier des cens et rentes dus à très-haute et puissante princesse Madame la duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, à cause de son grenier et franchise de Charroux, adcens et censsive selon la coutume dudit lieu, reçu Joly et Mighon, notaires. A la fin du volume : « Ce sont ceulx qui sont en procès à cause dudit terrier en la Chambre des Comptes. » (Table.)

A. 77. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1529. — Terrier nouvel de Rebillart, contenant les reconnaissances des cens, rentes et autres devoirs dus à Madame la duchesse de Bourbonnois, mère du Roy, à cause de son grenier de Charroux, pour les charges de Rebilhart Cottin, reçu J. Mighon, notaire. (Table.)

A. 78. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1530-1531. — Terrier des cens et rentes dus à Madame, mère du Roy, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, à cause de sa ville et franchise de Charroux, reçu Joly et Mighon, notaires. (Table.)

A. 79. (Registre.) — In 4°, 1,006 feuillets, papier.

1533-1553. — Terrier des cens, rentes et tailles, appartenant au Roi, à cause de son grenier de Charroux, reçu J. Mighon, notaire, divisé en dix chapitres, portant les noms des quartiers de la Marche, Moyrenat, Maupertus, Berri, le Bourg, les Foureurs, Rebilhard, la baillie Raymond Pourchet, les nouvelles adcenses de la ville de Charroux, et les menus cens. (Table.)

A. 80. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1640. — Receu du grenier de Charroux, faict par moy Anthoine Grosbotz, prévost dudit lieu, comme ayant charge de noble Gilbert de Losme, adjudicataire général du revenu du Domaine de Bourbonnois.

A. 81. (Registre.) — In-folio, 862 feuillets, papier.

1640-1665. — Terrier des cens dheubz au Roy, en son grenier de Charroux, faict par nous Jehan Bonnelat, conseiller du Roy, président en la châtellenie de Chantelle et ville de Charroux, adcisté du procureur du Roy, suivant la commission incérée (*sic*) en l'arrest de nos seigneurs de Parlement. (Ce volume est précédé de deux

tables, l'une des noms de lieux, l'autre des censitaires, cette dernière par ordre alphabétique.)

A. 82. (Cahier.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1642. — Liève des cens dus au grenier de Charroux sur les terroirs des Vignaux, du Quart, de la Coste de Chalignat, du Crest et du Grand-Chose.

A. 83. (Registre.) In-4°, 306 feuillets, papier.

XVII^e^ siècle. — Liève des cens dus au grenier de Charroux, dans la ville de Charroux, et les quartiers de la Marche, Moyrenat, Mopertuis et Berry.

A. 84. (Registre.) In-folio, 287 feuillets, papier.

1679-1682. — Terrier des cens dus au Roi en la ville et châtellenie de Charroux, à cause de son grenier dudit lieu, dressé et vériffié par maître Jean Turpin, notaire royal, à ce commis par Mgr Inbert de Bouville, intendant de la généralité de Moulins. (Minute signée du notaire, des reconnaissants et des témoins.) (Table.)

A. 85. (Cahier.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1679-1682. — Terrier de la ville et châtellenie de Charroux, copie non signée du terrier, coté A, 84. (Incomplète.)

A. 86. (Registre.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1596-1602. — Liève confinée de la ville et châtellenie royale de Charroux, dressée sur le terrier Mighon, coté A. 79. (Table.)

A. 87. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1668-1674. — Liève des cens et rentes dus au grenier de Charroux, reçus par le sieur Vernoy.

A. 88. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1767-1775. — Liève et reçus des cens et devoirs dus au grenier de Charroux, tant en argent qu'en grains et gelines, pendant la régie de maîtres J. B. Gibon et J. Grangier, receveurs dudit grenier.

A. 89. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, parchemin.

1509-1511. — « C'est le terrier de très-haulte, excellente et puissante dame, madame Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, des dommaynes, dismes, parcières, fermes muables, cens, rentes, taillhes, blez, gellines, courvées, charrois et autres reddevances deues chascun an à ma dicte dame la duchesse, à cause de son chastel, chastellenie et seignourie de Chaveroche, lequel terrier a esté encommancé par nous, Jehan Merle, Anthoine Fauvre et Estienne Morel, notaires jurez de la Chancellerie de Bourbonnois, et commissaires ordonnez à faire ledit terrier et vériffication d'iceluy, par ma dicte dame. »

A. 90. (Registre.) — In-4°, 424 feuillets, papier.

1509. — Copie du terrier de Chaveroche, coté A, 88, collationnée le 25 février 1585, par Labrosse, notaire royal. La table alphabétique du volume, ajoutée au XVIII^e^ siècle, nous fait connaître les divisions suivantes du terrier de 1509 : Baillie de Chaveroche, Prévôtés de Rolin-Imbert, Bert, Coste, Bouchot, Hunnère et Julien, Albarin et Bonnan.

A. 91. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1459-1789. — Extraits du terrier ancien de la châtellenie d'Hérisson (Allier), relatifs aux revenus du prince de Condé dans les villages des Beaumont, de Mézelle et de Tortezai ; — baux du droit de signature du greffe de la châtellenie d'Hérisson ; — droits de l'aide perçus par les chanoines d'Hérisson et le prince de Condé sur les foires d'Hérisson ; — condamnation des chanoines de Montcenoux à payer au prince de Condé les arrérages du cens par eux reconnu au terrier ancien d'Hérisson ; — compte des recettes du fermier de la châtellenie d'Hérisson et des indemnités par lui réclamées ; — procès-verbal de fixation des limites des châtellenies d'Hérisson et de la Chaussière, cette dernière appartenant au sieur Doué de Vichy.

A. 92. (Registre.) — In-folio, 569 feuillets, parchemin.

1457-1465. — « C'est le livre et terrier des cens et rentes et autres droitz et devoirs de la chastellenie de Hériçon, appartenant à très-hault et puissant prince, Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à cause de son chastel et chastellenie de Hériçon, ledit livre et terrier fait par Pierre Madet, clerc, notaire juré de la Chancellerie de Bourbonnois, présent et par lui appellé Phelipon Périer, juré et notaire de Bourbonnois, par commission donnée de Messeigneurs de la Chambre des Comptes à Molins. »(Table.)

A. 93. (Registre.) — In-4°, 444 feuillets, papier.

1458-1465. — Minute incomplète du terrier d'Hérisson, coté A, 92, reçu par Pierre Madet, notaire de la Chancellerie de Bourbonnois. (Table.)

A. 94. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1679. — Terrier de la châtellenie d'Hérisson, dressé par Georges Crutais, notaire royal, à ce commis par ordonnance de Mgr Inbert de Bouville, intendant de Moulins. — Reconnaissances de cens et rentes dus au Roi sur les mas de la Souche, de Coussière, de la Chassaigne, etc. (Ier vol., avec table.)

A. 95. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1679-1680. — Terrier de la châtellenie d'Hérisson, dressé par Gilbert Loizel, notaire royal, à ce commis. — Reconnaissances des cens et devoirs des mas et terroirs des Ris et des Boisroyes, du Praslin, d'Estivareilles, etc. (IIe vol., avec table.)

A. 96. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1679-1682. — Terrier de la chastellenie d'Hérisson, dressé par Gilbert Loizel, notaire royal, à ce commis. — Baillies Blouart, de Conne, de Bizeneuille, etc. (IIIe vol., avec table.)

A. 97. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1758-1767. — Liève des reçus fait par Gilbert Vidal, notaire royal et receveur de la châtellenie d'Hérisson, sur les redevables d'icelle dans les neuf années de son bail. (Table.)

A. 98. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1776-1785. — Liève des reçus faits par le sieur Nicolas Gellé, agent des affaires de S. A. S. Mgr le prince de Condé, son régisseur et receveur des revenus de la châtellenie d'Hérisson sur les redevables d'icelle.

A. 99. (Liasse.) — 40 pièces, papier, 4, parchemin.

1462-1790. — Baux à ferme des revenus de la châtellenie de Montluçon et de celle d'Hérisson. — Cautionnement des preneurs à bail. — Traité avec le sieur Gellé pour la régie de la recette des chastellenies de Montluçon et Hérisson ; — description des châtellenies de Montluçon et Hérisson au XVIIIe siècle ; — concession à nouveau cens du moulin des Challarts à M. de Dreuil de Blon ; — collation de prébende canoniale au chapitre de Montluçon ; — aveu et dénombrement des dîmes possédées par les chanoines d'Évaux dans la paroisse de Notre-Dame de Montluçon ; — concessions de terres vagues à Nerdre, Bizeneuille, Tizon et Montluçon ; — fours banaux, dîmes, aide et quartpot de Montluçon ; — Saizin de Néris ; ferme de la dîme du Préau ; — mémoire pour et contre le prieur de Gouzon relativement à un cens de 42 setiers de froment réclamé par le fermier de la châtellenie de Montluçon, bien qu'il eût cessé d'être payé depuis plus d'un siècle.

A. 100. (Registre.) — In folio, 378 feuillets, parchemin.

1441-1446. — Terrier des cens dus à Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne dans les Baillies de La Marche, La Celle, Domérat, Lineroles, Rogier Chauveau, Gouson, Chauderon, La Valette, Messire Rogier de Bellenave, La Vorille, Neuville, Frontenat, du Conduit-de-Charbonniers, du Fraissier, en la châtellenie de Montluçon, reçu par J. Corrier, notaire de la Chancellerie de Bourbonnois. (Incomplet.) — (Table.)

A. 101. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1467-1468. — « C'est le terrier de la chevance, cens, rantes, dismes de blez et vins, et autres droitz, appartenant à très-hault et puissant prince, Monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comme ayant cause et droit cedé de messire Martin de Cernay, chivallier, à cause de dame Jacquete Chastellete sa feue femme, estans dans les fins et mettez de la chastellenie de Montluçon, fait et veriffié par nous Guillaume Chasauvert, substitut du procureur monseigneur en la dicte chastellenie de Montluçon, et Phelipes de Fouretz, recepveur par mondit seigneur en la dicte chastellenie, commis ad ce par très-honorés et doubtés seigneurs les seigneurs de la Chambre des Comptes de mondit seigneur le duc, estans à Molins. » (Table).

A. 102. (Registre.) — In-4o, 593 feuillets, papier.

1478-1480. — « C'est le terrier des tailles personnelles, à voulenté raisonnable, dehues chascun an à Monseigneur le duc, ès bailhies et prévostés de Domérat, Saulx, Oulches, Quinçaines, Linerolles, Teilhet, Montluçon, Blanzat, Desertines, Chastel-Vielz, La Vau, Poulhet, Saint-Geneix, Neuf-Ville, Mazirat-Néris, Drudat, La Celle, Runet, Saint-Priet, Arffeulhe, La Marche, Tarjat, Villebret et Laz-Martz, en la chastellenie de Montluçon, vériffiées par nous Jaques de Chasauvert, licencié en loiz, substitut du procureur de Monditseigneur, et Phelipes de Fourestz, receveur par monditseigneur, en ladicte chastellenie, commissaires ordonnés par messeigneurs les président et gens des comptes de monditseigneur, estans à Molins. — C'est le rolle des noms et surnoms des hommes et femmes taillables de Monseigneur le duc, en la chastellenie de Montluçon, qui à présent sont demorans et résidans hors des quatre chastellenies de Montluçon, Murat, Chantelle et

Hériçon, et qui n'ont faite recognoissance de la tailhe qu'ilz doivent à monditseigneur par devant nous.

A. 103. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1492-1497. — Minute du terrier de la baillie de Lineroles, en la châtellenie de Montluçon, contenant les reconnaissances reçues par Marchon, notaire juré de la Chancellerie de Bourbonnois. (Table.)

A. 104. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1492-1495. — Terrier de la baillie de Runet, en la châtellenie de Montluçon, reçu Périchon, notaire de la Chancellerie de Bourbonnois. (Table.)

A. 105. (Registre.) — In-4°, 227 feuillets, papier.

1493-1497. — Terrier reçu Périchon et Grouleron, notaires : s'ensuivent les deniers dehuz chacun an à monseigneur le duc, au terme de vendenges, appellé le ban de Domeirat, et aussi les cens dehuz à monditseigneur le duc, en la baillie de Domeirat. (Table.)

A. 106. (Registre.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1495-1497. — Terrier de la baillie de Néris, comprenant les reconnaissances des cens et rentes dus à Mgr le duc de Bourbonnois, à cause de sa châtellenie de Montluçon, reçues Périchon et Grouléron, notaires jurés de la Chancellerie de Bourbonnois. (Table.)

A. 107. (Registre.) — In-4°, 762 feuillets, papier.

1492-1497. — « C'est le terrier des cens, rentes, droitz et devoirs annuelz, deuz à Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, en la ville et franchise de Montluçon, et baillie au chastelain, vériffié par nous, Phelipes de Fourestz, receveur pour Mgr le duc en la chastellenie dudit Montluçon, et commissaire ordonné et depputé en ceste partie, à vériffier et renouveller les terriers de la chastellenie de Montluçon, présens et appellés avec nous Rogier Bessonnat, Gilbert et Jehan Périchons, Jehan Groleron, Nicolas Saintbard et Jacques Marchons, notaires de la Chancellerie de Bourbonnois. — En tête du volume se trouve l'enquête faite par les mêmes commissaires sur « les drois de laydes, péages et autres que monseigneur prand et exige dans la ville et franchise de Montluçon sur les denrées vendues aux foires et marchés de ladite ville. » (Table.)

A. 108. (Registre.) — In-folio, 569 feuillets, papier.

1679-1682. — Terrier de la châtellenie de Montluçon, reçu Guérin, notaire royal à ce commis par Mgr de Bouville, intendant de Moulins. (Ier volume.) Baillies Charbonnière, Montluçon, Argentie, Frontenat et Saint-Priest-de-l'Harpe. (Table.)

A. 109. (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

1681. — Terrier de la châtellenie de Montluçon, reçu Gilbert Loizel et Louis André, notaires royaux, à ce commis par Mgr Imbert de Bouville, intendant de Moulins. (IIe volume). Baillies Charbonnière, Chauveau, de Vaureille, Chauderon, de La Selle-sous-Montaigut, de Ronnet, de Sainte-Térance et de Domérat. (Table.)

A. 110. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1681-1682. — Terrier de la châtellenie de Montluçon, reçu Nicolason et Loisel, notaires royaux, commis par Mgr de Bouville, intendant de Moulins (IIIe volume.) Baillie de la Marche, villages de Fayes, de Lascoust, Mothy et Pajot. (Table.)

A. 111. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1758-1767. — Liève des reçus fait par Gilbert Vidal, notaire royal, receveur de la châtellenie de Montluçon, sur les redevables d'icelle, (avec une table des 19 baillies qui dépendent de la châtellenie de Montluçon).

A. 112. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1767-1775. — Liève des reçus que moy Nicolas Gellé ay fais des revenus de la châtellenie de Montluçon, conforme à mes journaux, et que j'affirme véritable.

A. 113. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1776-1785.—Liève des reçus fait par le sieur Gellé, agent des affaires de S. A. S. Mgr le prince de Condé, son régisseur et receveur de la châtellenie de Montluçon.

A. 114. (Liasse.) — 44 pièces, papier, 4 parchemin, 11 plans.

1351-1789. — Acensement et bail à cens perpétuel des moulin et étang d'Iseure, du tenement de la Mazille à Vitry (Saône-et-Loire), et de plusieurs terrains vagues à Longyé, paroisse de Chemilly; à la Bonnette, paroisse de Lucenay-les-Hayes ; aux Échaudés, paroisse de Trevol ; à La Chaume-des-Perrauds et au village Grasset, paroisse de Coulandon ; aux Bruyères-de-Saint-Bonnet, aux Bruyères-de-Ponnay, paroisse d'Aurouer, et aux Bruyères-de-Creuze, paroisse de Saint-Pourçain-de-Malchère; — bail pour six années du parc de Chevagnes au sieur Bernard ;

— mémoire sur l'adjudication à faire des lais de la rivière d'Allier, dans la châtellenie de Moulins.

A. 115. (Registre.) — In-folio, 443 feuillets, parchemin.

1460-1486. — « C'est le terrier de la recepte du demaine des ville et chastellenie de Molins, appartenant à très-hault et puissant prince et mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, per et chamberier de France, de tous les cens, tailles, blez, gelines et autres droiz et devoirs deuz à monditseigneur le duc, chascun an, en ladite recepte, aux termes et tout ainsi qu'il est cy-après déclairé, lequel a esté vérifié de nouvel par honnorables hommes et saiges maistres Aymé d'Aignet, licencié en lois, Jehan de Gamaches, conseilliers de monditseigneur, Denis Bourdin et Daniel de Fontenay, secrétaires d'icellui seigneur et notaires de sa Chancellerie de Bourbonnois, minuté, grossoyé et mis en forme par ledit Daniel, par chappitres et baillies, ainsi qu'ils sont cy-après déclairés par la confession des parties; lesquelles, pour tenir l'ordre et le rene d'une chacune confession, et des lieux et places où lesditz héritaiges sont assiz et situez, sont prépostérées en date, pour plusieurs contradictions qui sont survenues durant ladicte vérification, entre les aucuns qui depuis ont confessé les charges sur eulx escriptes, et les autres condempnez par sentence de messieurs des Comptes; lesquelles confessions ont esté prises et receues par ledit Daniel, inscriptes et mises audit terrier par commission donnée de monditseigneur le duc. » — En tête du volume : « c'est la table des deux volumes du terrier de la recepte de Molins. » (I[er] volume) avec une autre table alphabétique des noms des censitaires.

A. 116. (Registre.) — In-folio, 414 feuillets, parchemin, cotés 444-857.

1460-1476. — Suite et fin du terrier de la recepte des ville et chastellenie de Molins. (II[e] volume.)

A. 117. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, parchemin.

1513-1514. — « C'est le terrier de très-haute et puissante dame madame Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, des dommaines, parcières, cens, rentes, tailles, blez, gelines et autres reddevances deues chascun an à madicte dame, à cause de son chastel et chastellenie de Molins, en la prévosté et baillie Cohecte, lequel terrier a esté encommancé par nous, Lorin Clément et Estienne Morel, clercz, notaires jurés de la Chancellerie de Bourbonnois et commissaires ordonnés à faire ledit terrier et vériffication d'icellui par madicte dame. » (Table.)

A. 118. (Registre.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

1517-1518. — « C'est le terrier des cens, tailhes et devoirs de deniers, blez, gellines, charroys, courvées, et autres droitz et devoirs deubz à madame Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, en la ville et chastellenie de Molins, vériffié de nouvel par Guillaume Garsaud, Jehan Becquas et Nicolas Garnier, secrétaires d'icelle dame et notaires de sa Chancellerie de Bourbonnois. » — Extraits des registres des compositions de la Chambre des Comptes de Moulins, du 20 mai 1452 au 6 novembre 1517. — Arrêt du sénéchal de Bourbonnois qui condamne Loys de Beauffort, Jehan Dupuy, Jacques d'Ussel et Pierre de Chabannes à payer trente sols de rente avec les arrérages dus au duc de Bourbonnois, sur l'étang de Rortiers, sis en la paroisse de La Chapelle-aux-Chaptz, en la chastellenie de Moulins. (Table.)

A. 119. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1534. — Terrier des cens dus au Roi à cause de la châtellenie de Moulins dans les paroisses de Chézy, Saint-Pourçain-de-Malechère, Lusigny, Thiel et Chevagnes, reçu Bequas, notaire royal.

A. 120. (Registre.) — In-8°, 309 feuillets, papier.

1575. — Lièvre des cens et rentes assis sur la ville, fauxbourgs et rues de Moulins.

A. 121. (Liasse.) — 300 feuillets, papier.

1658-1668. — Minutes des reconnaissances des cens et rentes dus au Roi à cause de la châtellenie de Moulins, dans le faubourg d'Allier, reçues Vernoy, notaire royal.

A. 122. (Liasse.) — 522 feuillets, papier.

1659-1660. — Minutes des reconnaissances faites au terrier du Roi pour la ville de Moulins, faubourgs de Paris, des Carmes, de Bourgogne et rue des Bouchiers, par devant Vernoy, notaire royal.

A. 123. (Registre.) — In-folio, 417 feuillets, papier.

1658-1679. — Nouveau terrier du Roi, reçu Baugy, Berthillot et Artaud, notaires royaux. — Reconnaissances des cens dus au Roi dans la ville de Moulins, faubourgs d'Allier, de Paris, des Carmes et de Bourgogne, et dans la baillie à la servante. (Table.)

A. 124. (Registre.) — In-4°, 716 feuillets, papier.

1681-1682. — Terrier des cens et rentes dus au Roi

dans la ville de Moulins et faubourgs des Carmes, de Paris, de Bourgogne et d'Allier, et dans l'Ile Bardelin, reçu Martin Amonnyn, notaire royal.

A. 125. (Registre.) — In-folio, 373 feuillets, parchemin.

1681-1682. — Terrier des cens et rentes dus au Roi dans la châtellenie de Moulins (ville), reçu Martin Amonnyn, notaire royal, à ce commis par Mgr Inbert de Bouville, intendant de Moulins. (Table.)

A. 126. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1620-1641. — Terrier contenant les reconnaissances faites au nom et profit du Roy, des debvoirs donnés en eschange à Sa Majesté, par les sieurs de La Croix, reçu Berlier, Vigier, Berthomyer et de La Loère, notaires.

A. 127. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1767-1776. — Lièvre des cens et devoirs seigneuriaux perçus dans la châtellenie de Moulins (ville et campagne), tant par le sieur Janson que par le sieur Heomet, successivement receveurs de ladite Châtellenie.

A. 128. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Lièvre d'employ de la châtellenie de Moulins, contenant l'analyse des reconnaissances portées au terrier, et l'indication des payemens effectués en 1785 et 1786. (Table.)

A. 129. (Liasse.) — 4 cahiers, ensemble 32 feuillets, papier.

1789. — Vérifications des comptes présentés par les sieurs Meige et Petitjean, fermiers des châtellenies de Moulins, Bessay, Souvigny, Ainay-le-Châtellenie, La Bruyère l'Aubespin, Belleperche et Bourbon-l'Archambaud.

A. 130. (Liasse.) — 57 pièces, 14 parchemin.

1636-1789. — Baux à cens perpétuel de la métairie de Péronne, paroisse de Murat; de deux maisons à Montmarault, du pré de Ribatière, paroisse de Villefranche; de plusieurs maisons ruinées à Villefranche; — procédures contre divers redevables en retard pour le payement des cens et rentes qu'ils devaient aux engagistes de la châtellenie de Murat.

A. 131. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier, in-4°.

1440-1441. — « S'ensuit la vériffication des cens appartenant à Mgr le duc, en sa recepte de Murat, faicte par nous, Rogier Rocque, conseiller de Mgr le duc, et Lorin Gourriet, secrétaire et clerc des Comptes de monditseigneur, appellé avec nous Jehan Passequin, receveur dudit Murat. »

A. 132. (Registre.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

1441-1442. — Terrier des cens et rentes dus à Mgr le duc de Bourbon en la ville et franchise de Montmaraud, à cause de son grenier dudit lieu, reçu Robinière, clerc, notaire juré de la Chancellerie de Bourbonnois.

A. 133. (Registre.) — In-folio, 599 feuillets, parchemin.

1451-1474. — « C'est le terrier de très-hault et puissant prince, Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à cause de son chastel et chastellenie de Murat, reçu de Ruere et J. Charles, notaires, vériffié par Jehan Passequin, son recepveur et procureur en sadite chastellenie de Murat. » — I^er volume, comprenant les terriers particuliers des majusaulx, des baillies de Villelobier et Sazeret, des Moncaulx, de Deneulhe, de Petit-Servant, de Mont-George, Forgiarum (*sic*), Broliorum (*sic*), de Francesches, Arbellet, de Beauffort, de Montmaraud, de Montbrien, de Saint-Bonnet, de Montint et Douyet, du Fulhoux et de la baillie de Malicorne. »

A. 134. (Registre.) — In-folio, 471 feuillets, parchemin.

1454-1463. — « C'est la vérification du terrier de Villefranche, par Jehan Passequin, recepveur en la chastellenie de Murat, commis ad ce faire. » — II^e volume du terrier de Murat, comprenant les terriers partiels de Villefranche, Coustière, Malicorne, Chappes, plus celui de la terre de la Couldre et les Chiveries de la chastellenie de Murat.

A. 135. (Registre.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1478-1480. — « Ce sont ceulx qui doyvent tailles personnelles à Mgr le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, les aucuns franches et les autres serves sur leurs chiefz, doublans au mois d'aoust une année, et autre non, en la chastellenie de Murat vériffiéez et mises par feux et paroisses, par le commandement et ordonnance de monditseigneur le duc et de messeigneurs de ses Comptes. Et les confessions et recognoissances desdites tailles ont esté receues par nous Glaude Le Bourgeois, licencié ès droitz canon et civil, et Loys Boudet, aussi licencié ès loix, commissaires ordonnés par monditseigneur le duc, et mesdits seigneurs des Comptes, et depuis accordées par nous commissaires dessus ditz. » — En tête du volume, préambule dans lequel est expliqué ce qu'il faut entendre par la taille personnelle

franche et serve des quatre châtellenies de Murat, Chantelle, Hérisson et Montluçon. — A la fin du volume : « Ce sont les noms et surnoms des personnes fourains doyvans tailles personnelles franches et serves à Mgr le duc, yssus de sa chastellenie de Murat. »

A. 136. (Registre.) — In-4°, 587 feuillets, papier.

1505-1506. — « S'en suivent ceulx qui doivent tailles personnelles à ma dame la duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, les aulcuns franches et les autres serves, sur leurs chefz doublant ou mois d'aoust une année, une autre non, ès paroisses de Sazeret, Le Montet, Hidz, Commentrit, Tronget, Rocles, Deux-Chiezes, Sainct-Sournin, Bigeneulhe, Deneulhe, Villefranche, Blommart, Baulne, Sainct-Marcel, Montmarault, Sainct-Bonnet, Malicorne, Montvic, Chamblet, Sainct-Angelle, Jonzay, Neuville, Tourtezay, Buxières, Chavenon, Chappes, Doyet et Murat, veriffiées et mises par feuz et perroisses, par nous Estienne Fourest, clerc, recepveur par ma dicte dame en la chastellenie de Murat, et Gilbert Fournier, notaire, praticien en court laye, commissaires ordonnés par madicte dame et mes seigneurs de ses Comptes, et despuis accordées par nous Guillaume de Jaligny, seigneur des Comptes, et nous commissaires dessus dicts, ledit Estienne Fourest acceptant pour ma dicte dame. »

A. 137. (Registre.) — In-4°, 353 feuillets, papier.

1504-1517. — « C'est l'impost et vériffication des tailles personnelles, franches et serves, que nous Gilbert de Chovigny, escuier, seigneur de Blot, et Claude de Damas, aussi escuier, seigneur de Vertpré, avons fait en la chastellenie de Murat, par vertu des lettres de commission de noz seigneur et dames (*sic*) les duc et duchesses de Bourbonnois. »

A. 138. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1357-1789. — Aveu et dénombrement du fief de Pouzeux rendu au duc Louis Ier par Thibault de Chevigny, escuier, sire de Pouzeux. — Extraits de l'ancien terrier de la chastellenie de Souvigny. — Ferme du greffe de la sénéchaussée à Souvigny. — Baux à nouveau cens de la grande place à Souvigny ; — de la commune du Petit-Chaumiau à Meillet ; — extraits des terriers de Chirat, Bresnay, du Peschin, de Feublenes ; — peréquements des mas de Counillon et de Chaumont appartenant aux religieux de Souvigny et à divers laïques ; — démolition des portes de la ville de Souvigny, par ordonnance du bureau des finances de Moulins ; — mémoires descriptifs de la châtellenie de Souvigny, et évaluation de ses revenus au XVIIIe siècle.

A. 139. (Registre.) — In-folio, 347 feuillets, parchemin.

1679-1682. — Terrier du Roy de la châtellenie de Souvigny, dépendant du duché de Bourbonnois, faict en exécution de l'arrest du Conseil d'Estat de Sa Majesté, du 7 janvier 1679, par nous Martin Amonnin et Gilbert Demercières, notaires royaux, en vertu de commission de monseigneur Inbert de Bouville, conseiller du Roy, intendant de la généralité de Moulins. (Table.)

A. 140. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1641-1642. — Extrait des reçuz faits par MM. Claude Berthonnier et Anthoine Belon, fermiers de la chastellenye de Souvigny, des cens et debvoirs de la dite chastellenye.

A. 141. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1748-1757. — Liève ou reçu des cens et devoirs dus à la châtellenie de Souvigny, tant en argent, cens, taille simple, doublant et tierçant, grains, vins, gelines, corvées, taillables, etc., qu'autres droits seigneuriaux acquittés pendant la régie de maître J.-B. Petitjean de Belville, fermier receveur de laditte châtellenie. — A la fin de cette liève se trouve la copie d'une reconnaissance faite en 1497, tirée d'un ancien terrier de Souvigny, aujourd'hui perdu.

A. 142. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1768. — Liève générale de la châtellenie de Souvigny dressée sur le terrier du roi de 1679, reçu Amonnin et Demercière. (Table.)

A. 143. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1785-1789. — État général de tous les articles de la liève de la châtellenie de Souvigny ; — tableau des arrérages dus au fermier suivant la liève d'employ.

A. 144. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1785-1789. — Rôle des corvées faites ou payées en argent dans la châtellenie de Souvigny, avec le tableau des arrérages dus au fermier. — Rôles particuliers des corvées des paroisses de Besson et Souvigny.

A. 145. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets.

1785-1790. — Liève générale de la châtellenie de Souvigny, avec les reçus des cens et devoirs portés au terrier de 1679, et l'indication des charges portées par le bail. (Table.)

A. 146. (Liasse.) — 12 pièces, papier, 3 parchemin.

1640-1763. — Procès entre le duc d'Orléans et le seigneur de Charbonnière, Louis de Lostange, au sujet des dîmes d'Étroussat, revendiquées par le fermier de la baronnie d'Escolle appartenant au duc d'Orléans. — Bail à nouveau cens du Clos du Roi et de la Tour du Colombier, à Ussel ; — déclarations de cens dus au prince de Condé par les sieurs Dubuisson, Richard Lucat et Guion Caillie, sur divers ténements sis en la paroisse de Taxat ; — concession de partie du marais de Launay aux sieurs Burin et Girard de Charbonnière ; — plainte des sieurs Girard et Burin, et information sur l'attroupement des habitants d'Étroussat et sur les dégâts par eux commis sur les terrains concédés aux dits sieurs Girard et Burin ; — avis du sieur Berger sur cette affaire.

A. 147. (Registre.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1506-1509. — « C'est la mynute du terrier de la seignorie et chastellenie d'Ussel, appartenant à très hault et très puissant prince, monseigneur Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, etc., des cens, rentes, devoirs et droitz, recogneu de nouvel ès mains des notaires soubz signés, C. Meschin et A. de Cortis. » — Reconnaissances des habitants d'Ussel, Janzat, Estroussat, Blanzat, Fourilhes, Salles et Chenilhat. (Table.)

A. 148. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1679-1683. — Terrier de la châtellenie d'Ussel, reçu Bost et Bougarel, notaires, à ce commis par ordonnance de monseigneur Inbert de Bouville, intendant de la généralité de Moulins. (Table.)

A. 149. (Registre.) — In-4°, 363 feuillets, papier.

1491-1494. — « C'est la minute du terrier de Monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, de sa recepte de Gannat, renouvellé par Anthoine de La Rue et Barthelmy Intrant, notaires jurés de la chastellenie de Bourbonnois, des cens et rentes dues en la ville de Gannat, aux quartiers de Junchières, du Puychien, des Noyers, du Claux Reiomère, et de la Rat, de Saint Jacmes, à Semeaultre, à Saint Priet, à la Chappelle, au mas de Bourbon, et enfin à Saint Agoulin, Champs et Sauzet. »

A. 150. (Liasse.) — 136 pièces, papier; 1 parchemin.

1285-1785. — Fixation des limites qui séparent la justice du prieur de Saint-Pourçain de celle du sire de Bourbon. — Extrait du procès verbal d'enquête et information sur la dîmerie de Saint-Nicolas, située sur les paroisses de Souittes et de Saint-Georges et de Saint-Pourçain. — Procès entre le sieur Durantin, curé de Souittes, et le sieur Pacaud, fermier des dîmes da Souittes, relativement à la perception des dîmes sur 850 boisselées de terre défrichées dans le canton des Bois-sapin, après l'édit de 1768. — Procès verbal de bornage des dîmes de Souittes. — Aveux et dénombrements des fiefs de La Fay et de La Motte Baudreuil. — Transaction entre le curé de Souittes et MM. de la Congrégation de Saint-Lazare, relativement au bornage des dîmes de Souittes. — Approbation par le conseil de Monseigneur le prince de Condé de la vente de l'office d'huissier audiencier dans la châtellenie de Verneuil. — Ferme du greffe de la châtellenie de Verneuil. — Baux à cens perpétuel de terres hermes et vagues à Contigny, Cressange, Monestay, Souittes, Saulcet et Bayet, dans la châtellenie de Verneuil. — Procès verbal constatant les dommages causés par un débordement de la Sioule dans la plaine de Souittes. — Droits de terrages, champarts et quart-pôt dans la plaine du Theil.

A. 151. (Registre.) — In-4°, 322 feuillets, papier.

1543-1544. — « C'est la perécation et esgallement des chappitres du terrier du Roy nostre sire, des cens deus à la recepte de Verneuil, faict par nous Regnauld Fouresiz, bachellier en decret, commissaire ad ce ordonné par Me Jehan Duret, licencié ès lois, conseillier du Roy nostre sire et lieutenant général de monseigneur le séneschal de Bourbonnoys au domayne dudit pays. »

A. 152. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1679-1682. — Terrier de la châtellenie de Verneuil, contenant les reconnaissances des cens, rentes et autres droits seigneuriaux dus au Roi, à cause de sa ditte châtellenie, reçues par nous Jean Artaud, notaire royal audit Verneuil, à ce commis par monseigneur Inbert de Bouville, intendant de la généralité de Moulins. (Premier volume avec table.)

A. 153. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1679-1682. — Terrier de la châtellenie de Verneuil, contenant les reconnaissances des cens et rentes dues au Roi, reçues par Jean Artaud, notaire royal à Verneuil. (Deuxième volume avec table.)

A. 154. (Registre.) — Grand in-folio, 166 feuillets, papier.

1785-1790. — Liève d'emploi de la châtellenie royale de Verneuil, contenant, outre le précis des reconnaissances faites au terrier de 1679, l'indication des payements faits au fermier de la châtellenie. (Table.)

17

SUPPLEMENT DE LA SERIE A

INVENTAIRE

PAR

P. DUPIEUX

CONTINUÉ PAR BERNARD DE FOURNOUX

****

******

**

SUPPLEMENT DE LA SERIE A

Cotes A 155 à 269

Inventaire par Paul Dupieux, continué par Bernard de Fournoux

---

A 155 (liasse) - 11 pièces papier

Titres du duché de Bourbonnais

1743-1773.- Archives de la Voûte.- Désordre, perte de titres ; rôle de Bougarel et de Fontaine dans le classement des dossiers de la Chambre du Domaine. (ce dossier, fort intéressant, mérite un inventaire très détaillé, une transcription et une utilisation. Entièrement inédit, il a été ignoré de Max Bruchet, de Chazaud, d'Huillard-Bréholles et de tous ceux qui ont étudié la question)

A 156 (1 registre) - in-fol., 258 feuillets - XVIIIe siècle

"Inventaire des titres et papiers concernant le duché de Bourbonnois déposés à la chambre des comptes de Paris et compris en l'inventaire de ladite chambre" sous la cote C" (groupés par ordre des "chatellenies engagées à S.A.S. Monseigneur le Prince de Condé"), (d'après l'inventaire de Luillier, rédigé de 1533 à 1541, coté PP 37 aux Archives nationales - Correspond aux cotes P 1355 à 1381 de ce dépôt et couvre la période 1221 à 1524.- Les cotes sont les mêmes que celles reproduites par Huillard-Bréholles, et les indications de folios sont celles de l'inventaire PP 37(d'après une note au crayon).

En annexe, table par ordre des lettres de l'alphabet (mais non classe alphabétiquement) de cet inventaire A 156 (19 feuilles). Les numéros renvoient aux numéros au crayon de l'inventaire.

A 157 (liasse) - 3 pièces papier

1375-1487.- Fixation des limites du Bourbonnais et de la Bourgogne (voir aussi A 3). Copies du XVIIIe siècle. Cf. Huillard-Bréholles, n° 3317, 3318, 3319, 3322.- En outre confirmation en forme de vidimus par Charles VIII (juin 1487, Laval).- Exploits en cas d'appel du duc de Bourgogne, dans une affaire d'apposition de panonceaux sur la maison et la grange de Guillaume Pennet au finage de Bruère, au comté de Charolais (1452).

.../...

A 158 (liasse) - 3 pièces papier

1356-1478.- Traité du 4 janvier 1357 (n. st.) entre le duc et Jacques de Bourbon, en sujet de l'assiette de 4000 livres de rente à prendre en partie sur la châtellenie de Montaigu en Combraille (copie du XVIIe siècle). Pour les autres transcriptions, cf. Huillard-Bréholles, n° 4274 et 6662.

A 159 (liasse) - 1 pièce parchemin

1253-1267.- Vidimus de 1267 par l'official de Bourges d'un acte aux termes duquel Gui de Bourbon, prévôt de Clermont, et Dreux, son frère, chevecier de Chartres, reçoivent comme leur homme lige Jean de la Faye pour divers châteaux (castali) et étangs, situés notamment "in parrochia de Otatorio" (Auroüer ?) et à Saint Plaïsir (mars 1253).

A 160 (liasse) - 7 pièces parchemin

1385-1466.- Mandement de Louis II, comme lieutenant de Charles VI en Limousin, Saintonge et Périgord, à son secrétaire Guillaume Seguin, trésorier de Bourbonnais, de compter 30 francs à son barbier et valet de chambre Mahêat Croutelle pour acheter un roncin (7 juin 1385, Poitiers). Ensemble le reçu de "Crotelle" à la date du 17 février 1386.- "La reüe de massire Guillaume de Bailleul, chevalier, bachelier, et de neuf escuiers de sa compaignie, soubz monseigneur le duc de Bourbon, reveus à Arras le premier jour d'octobre, l'an mil CCCIIII^{xx} et six. Premièrement le dit monseigneur Guillaume de Bailleul, chevalier ; Jehan de Sierre ; Enguerran de Contres ; Robert de Bourboulon ; Jehan de Houdeville ; Martin de Bailleul Jehan de la Quèze ; Jehan des Marce ; Jehan de la Plesse ; Pierre des Essars." - "Saichent tuit que nous, Hugues, seigneur de Chastelmorant, chevalier, confessons avoir eu et receu de Jehan le Flament, trésorier des guerres du roy nostre sire, la somme de quatre cens cinq livres tournois en prest sur les gaiges de nous, de cinq autres chevaliers et de trente quatre escuiers de nostre compaignie, desserviz et à desservir en ces presentes guerres en ce present passaige d'Angleterre soubz le gouvernement de monseigneur le duc de Bourbon, de laquelle somme de 405 livres tournois dessuz dicte nous nous tenons pour contens et bien paiéz. Donné soubz nostre seal le XXIe jour de decembre, l'an 1386." - "Guychart Daulphin, sire de Jaligny, conseillier du roy nostre sire et maistre des arbalestriers de France, a nos bien amés les tresoriers des guerres du roy nostre dit seigneur et à chascun de eulx, si comme a lui appartiendra ou a leurs lieuxtenans salut. Nous vous envoyons enclose soux nostre contrescel la reveue de Jehan de Bazieulx, cappitaine de dix neuf autres compaignons arbalestriers de cheval, es quelx a un connestable, pour servir le roy nostre dit seigneur en ces presentes guerres partout ou iluy plaira, soux le gouvernement et du nombre de monseigneur Louys de Sancerre, mareschal de France, cappitaine general du pays de Guyenne, lesquelx sont montés et armés souffisamment, si comme en la dicte reveue est contenu, reveue Saint Nettery (Saint-Nectaire) le premier jour de frevier l'an mil CCCIIII^{xx} et sept. Sy vous mandons que au dit Jehan de Bazieulx, cappitaine, pour luy, un connestable et pour tous les autres compaignons arbalestriers de cheval de sa compaignie, vous faites prest et paiement de leurs graiges en la maniere qu'il appartiendra. Donné au dit lieu soulx le seal de nostre office, l'an et jour dessus dis." - Quittance de 1000 livres tournois, délivrée par Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbonnais, à Pierre Mandonier, "receveur ou bas païs d'Auvergne, de la porcion

.../...

d'un aide de XXVIII^{U} livres pour le roy nostre sire et V^{U} pour monseigneur le duc du dit Bourbonnois et d'Auvergne et pour nous octroyé par les gens des trois estas du dit bas et hault païs d'Auvergne assemblés en la ville de Montferrant ou mois de novembre" 1441 (1er février 1442, n. str).- - Lettres patentes de Louis XI, ordonnant aux baillis de Berry et de Saint-Pierre-le-Moutier de contraindre Etienne de Fragne, seigneur de Clusors et du Mas, en la châtellenie de Bourbon, à reconnaître l'autorité du duc de Bourbonnais et à remettre les dites seigneuries en sa juridiction (28 janvier 1466, Rouen) : original (ne paraît pas le même que celui qui est indiqué dans Huillard-Bréholles, n° 6307).

A 161 (liasse) - 4 pièces papier.

1373-1450.- "Copies d'antiens titres du prieuré de Souvigny, dont partie ont esté tirées de la Chambre des Comptes, qui peuvent servir aux occasions". Imposition par Louis II de trois gros par feu sur les paroisses de Coulandon, Marigny, Saint-Menoux, Autry-Issards, Meillers, Noyant, Cressanges et Besson pour réparer les murailles de Souvigny (17 décembre 1373, Moulins).- Fondation par Louis II de la chapelle Saint-André et Sainte-Croix au prieuré de Souvigny (février 1376, Moulins) et par Charles Ier de deux messes quotidiennes et quatre anniversaires en l'église où se trouvent les tombeaux de son grand-père, de sa grand'mère et de sa mère (6 août 1450, Moulins). Transcriptions du XVI^{es}. Originaux aux Arch. nat., P. 1376^{2}, c. 2744 ; P 1355^{2}, c. 168 ; P 1356^{1}, C. 174. Huillard-Bréholles, n° 3252, 3329 et 5860.

A 162 (liasse) - 2 pièces parchemin.

1469.- <u>Justices d'Ebreuil et de Gannat</u>. Procès-verbal de la délimitation des dites justices et de la seigneurie de Beaudéduit, pour servir à une transaction entre le duc de Bourbonnais et le couvent d'Ebreuil (1469, 15 décembre).- Mandement des gens des comptes pour exécution (1470, n. st., 7 février).- Pour la minute originale, cf. Huillard-Bréholles, n° 6436.

A 163 (cahier in-4°) - 20 pages papier.

1489-1496.- <u>Serments de notaires</u> prêtés "ès mains de Jehan Cadier, lieutenant et commis de monseigneur Maistre Jehan Damont, secrètaire du roy et de monseigneur le duc et garde du scel de la chancellerie aux contraulx de Bourbonnois". - Claude Caron, prêtre ; Michel Pont ; Jehan Parent, clerc, Pierre Labourier, clerc ; Philibert Charbonnier, clerc ; Louis Gaberraul, clerc ; Estienne Fourest, clerc ; Alain Yourt, clerc ; Jehan Auvergnas, clerc, etc. (67 noms).

.../...

A 164 (registre)

1524, 2 janvier - 4 avril.- Procédure criminelle contre le connétable de Bourbon. Copie du XVIIIe siècle. Fragment. Informations à Paniers, etc.... Le début et la fin manquent.

(A confronter avec J 957 et autres documents des Archives nationales)

A 165 (liasse) - 1 pièce papier.

1585, 20 février. - Imposition par Henri III de 2253 écus sur toutes les villes et gros bourgs du Bourbonnais (collation du 4 avril ; pièce en très mauvais état).

A 166 (liasse) - 3 pièces papier.

1592-1601.- Le Bourbonnais, douaire de Louise de Lorraine, veuve d'Henri III (1592, 20 mai ; lettres d'Henri IV données au camp de Buhy ; copie contemporaine).- Dispositions testamentaires de la reine (minutes notariales de 1601).

A 167 (liasse) - 1 pièce vélin, 13 pièces papier.

1629-1776.- Echange en faveur de la princesse de Conti des châtellenies de Gannat, Vichy et Belleperche (1629) ; exécution de ce contrat par les commissaires généraux du roi, J.- J. de Mesme, Bullion et autres (original sur vélin ; 13 février 1661, château du Louvre). - Echange des duchés d'Albret et de Bourbonnais (26 février 1661).- Châtellenie de la Chaussière et fief de Chauvinière (20 mars 1672).- Le prince de Condé seigneur engagiste du duché.

A 168 (liasse) - 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. Aveux

1301-1414.- Devant l'archiprêtre de Cusset, foi et hommage au duc de Bourbon par Guillaume de Togues, damoiseau, pour des terres cultes et incultes, des vignes et des garennes sises dans la ville franche de Rongères, dans les paroisses de Langy, de Varennes-sur-Allier, de Boucé et ailleurs (18 janvier 1301).- Aveu du fief et châtel de l'Espine, relevant de la châtellenie de Bourbon, par noble homme Guillaume de Rieux, dit Montjoie, roi d'armes des Français, à cause de Marguerite Boutefeu, sa femme, en

.../...

présence, de Jean, bâtard de Châteaumorand (l'auteur de la chronique du bon duc Louis) et d'Etienne, dit "Santé Olive" (2 mars 1414 ; collation du 23 mars 1627).

A 169 (registre in-4°) 29 ff papier.

Comptes du duché de Bourbonnais.

1447.- Fragment de compte de Gilles le Tailleur, argentier et receveur général du duc de Bourbonnais.

Publié par Vayssière, dans le Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, année 1891.

A 170 (registre) 0,320 X 0,260 - vélin ; 48 ff.

Comptes de la châtellenie de Souvigny.

1412-1413.- Compte de Jean Courtet, receveur de la châtellenie de Souvigny. Manque le premier feuillet. A la fin on lit (f° 48 v°) : "Fait en la Chambre des Comptes, à Montbrison, le XXVIe jour d'aoust, l'an mil IIII^{C} et XIIIe".

A 171 (registre) - 0,350 x 0,250 - vélin - 57 ff.

1414-1415.- Initiales ornées. F° 1 : "C'est le compte de Jehan Courtet, receveur de Souvigny, par lequel il a compté à très haulte, excellent et puissant princesse, ma très redoubtée dame Madame la duchesse de Bourbonnais, contesse de Forez et dame de Beaujeu, de la recepte de la chastellenie de du dit lieu de Souvigny, c'est assavoir de toutes les rantes, prouffis et esmolumens appartenans à la dicte recepte, depuis la feste de la Nativité saint Jehan Babtiste, l'an mil IIII^{C} et XIIII jusques à l'autre feste de la Nativité saint Jehan Babtiste ensuivant, l'an mil IIII^{C} et XV, auquel temps est comprins ung anet, avecques ce, de touz les despens, mises faiz et faictes par le dit receveur à cause d'ycelle recepte le dit temps durant".- A la fin on lit (f° 57): "Fait en la chambre le premier jour de septembre, l'an 1415, présens honnestes personnes Pierre Faure, Guillaume Raïace, auditeurs de la chambre, Guillaudon Chauvet, trésorier de Forez et Jehanin de Soisson, secrétaire ma dame."

.../...

A 172 (registre) - 0,350 x 0,250 - vélin - 51 ff.

1415-1416.- Compte de Jean Courtet, receveur de Souvigny. Manquent les derniers feuillets.- Sur ce document et le précédent, éf. A. Vayssière, Deux comptes de la châtellenie de Souvigny (1414-1416), dans Archives historiques du Bourbonnais, t. II, p. 102 et 143.

A 173 à 183 (11 liasses)

Comptes du duché et des châtellenies

Fragments de comptes à décrire et à étudier très soigneusement. Peu lisibles.

Utilisés seulement en partie.

Détails sur les franchises rurales du Bourbonnais, en des lieux aujourd'hui très difficiles à identifier (surtout région de Saint-Pourçain). Missions des sires de Saligny et de Châteaumorand sous le bon duc Louis II.- Comptes de monnaies.

Etc. Etc...

(proviennent de couvertures de registres...)

A 184 (cahier in-4°) - 57 ff. papier.

Domaine du duché de Bourbonnais.

1573.- Douaire de la reine Elisabeth. "Estat général faict par Maistre Nicolas Gayn, intendant des affaires de la royne Elizabet, doyrière du païs et duché de Bourbonnois, pour ce qui conserne et appartient tout le contenu du revenu de ses chastellenies cy après déclairée..."

A 185 (liasse) - 35 pièces papier.

1610-1791.- Pour Marie de Médicis, Anne d'Autriche, le prince de Condé, Etats des charges foncières et de la recette et dépense pour leur paiement. (Domaines engagés)

.../...

A 186 (cahier) - 8 ff.papier.

XVIIIe siècle.- Evaluation en argent des charges domaniales (fiefs et aumônes ; gages d'officiers ; ouvrages et réparations ; frais de justice).

A 187 (liasse) - 3 pièces papier.

Origines - 1786.- Allodialité du Bourbonnais. "Mémoire à consulter.. Délibéré à Paris le 20 février 1786. Babille. Tronchet...".- "Mémoire pour les officiers municipaux de la ville de Moulins... contre les administrateurs généraux du Domaine... et contre le sieur Audifret...". A propos d'héritages acquis aux Gâteaux, à Moulins, par Audifret. Le chapitre de Notre-Dame de Moulins avait des titres de seigneurie sur une partie de ces terres, l'autre étant en pleine et libre propriété. Toutefois les officiers du Domaine prétendirent que le roi avait une directe universelle. Arguments contraires tirés des faits historiques, des textes coutumiers, du témoignage des auteurs (Manudel, Potier, Auroux des Pommiers, Duplessis), des arrêts qui ont fixé la jurisprudence.- Jugé en faveur de l'allodialité le 7 mars 1788.

A 188 (liasse) - 1 pièce papier.

1778.- "Tableau de l'état et consistance des domaines et revenus du duché de Bourbonnais à l'époque de 1778".

A 189 (liasse) - 2 pièces papier.

1773-1786.- Etat des sols par livre qui se perçoivent dans la généralité de Moulins : bacs, pontonage, jurés crieurs, étalages, péages, leydes, poids, ports, etc.

A 190 (liasse) - 11 pièces papier.

1784-1785.- Baux des droits et domaines engagés.

A 191 (liasse) - 7 pièces papier.

1720-1789.- Poids et mesures.-

Intéressant à étudier plus à fond cf. aussi A 8 et D 66.

...1...

A 192 (liasse) - 19 pièces papier.

XVIIIe siècle.- Domaines engagés : pièces diverses. Notes historiques jointes (sans valeur).

A 193 (liasse) - 2 pièces papier.

XVIIIe siècle.- Etat des hautes justices seigneuriales qui sont dans l'étendue des châtellenies royales du Bourbonnais.- Noms des officiers de justice royaux.

A 194 (cahier in-folio) - 9 ff. papier.

1742-1743.- Exécutoires et taxes au profit de chirurgiens, d'huissiers, de greffiers, de témoins, etc...

A 195 (liasse) - 1 pièce papier.

Domaine du duché de Bourbonnais. Terriers.

XVIIIe siècle.- "Mémoire de quelques difficultés qui se rencontrent en la confection du papier terrier du duché de Bourbonnois."

cote vacante

(la cote 196 primitive a été réintégrée dans le terrier A 49 dont elle était un fragment)

A 197 (registre in-4°) - 191 ff. papier.

1462-1478.- Bassay. Fragment très mutilé d'un terrier de cette châtellenie (ff 972 - 1162) : Saint-Voir, Souvigny-le-Thion, Neuglise, Chemilly, Bresnay (à rapprocher de A 18-26).

.../...

A 198 (liasse) - 1 pièce papier.

1778-1790.- Bessay : châtellenie. Dépouillement du terrier de Neuilly-le-Réal (56 articles) présenté à l'administration des domaines par Pierre Saulnier, fermier.

A 199 (registre in-4°) - 439 ff. papier.

1599-1601.- Chantelle: "C'est la liève confinée des cens, rentes et debvoirs deubz et appartenans au roy nostre sire, à cause de son chastel et chastellenie de Chantelle, prinse sur le terrier nouveau, et sont situéz et assis sur les villes, parroisses et villaiges cy après déclairéz et spécifiéz..." (rapprocher de A 61-71).

A 200 (2 cahiers in-f° de 12 et 10 ff. papier)

XVIIe siècle.- Chantelle. Table d'un terrier de la châtellenie qui comprenait 541 feuillets et semble perdu.

A 201 (registre in-4°) - 667 ff. papier.

1509-1510.- Chaveroche. Terrier de la châtellenie, avec une table des "baillies" et "prévostés" à la fin, sur la couverture. Original signé par les notaires Merle, Fauvre et Morel (à rapprocher de A 89-90).

A 202 (registre in-4°) - 424 ff. papier.

1509-1510.- Chaveroche. Ce terrier, qui est en double, correspond exactement à la description donnée par Chazaud pour A 90.

A 203 (registre in-4°) - 508 pages.

1767-1775.- Hérisson. "Liève d'employ pontatif". Tableau des paiements effectués année par année. Au début table alphabétique des noms de personnes à partir de la lettre C (A et B manquent).

.../...

A 204 (registre in-fol.) - 292 ff. papier.

1457-1465.- Hérisson. "Dépouillement de l'ancien terrier de la châtellenie d'Hérisson de l'année 1457 et suivantes, signé Madet et Perrier, notaires." Transcription du XVIIIe siècle (à rapprocher de A 92).

A 205 (registre in-fol.) - 234 ff. papier.

1679-1682.- Hérisson. Sur la couverture en parchemin : "Deuxième volume du terrier de 1679 et années suivantes". Au début une table, en 11 feuillets, des baillies et des mas : baillie Blovard, max de Verneix, de Volive, Ville, Barachy, Reugny, Vallon ; baillie de Cosne, la Ruelle, la Brosse, le max de Ville Tourteray, la baillie de Bizeneuille, etc. A la fin, une table des nomb des reconnaissants, en 5 feuillets : "Table du terrier de la ditte châtèllenie de l'année 1679 et suivantes, qui est en original en la Voutte et archives de la Chambre du Domaine de Bourbonnois à Moulins." Transcription du XVIIIe siècle (à rapprocher de A 95-96).

A 206 (registre in-fol.) - 253 ff. papier;

1679-1682.- Hérisson. Sur la couverture en parchemin : "Troisième volume du terrier de 1679 et années suivantes". Au début, une table en 9 feuillets : "Max des Ris et Bois Royé.../ max de Chateloy Bobier..., de Chambon..., de Machet..., de Rallois..., de la Malchère..., coste Orgasteuil. max d'Estivalière..., les Moutonaux..., la Garde..., le Mazuzal de Bournet... max des Bruyères des Crozadets..., de Crouzat..., de Font de Cros..., de Bournet..., provosté de Cosne..., max des Chaises..., blairies." A la fin, une table des noms des reconnaissants. Transcription du XVIIIe siècle (à rapprocher de A 95-96).

/ de Chausseboire..., accense du Chezeau..., max de.....

A 207 (registre in-fol.) - 51 ff papier.

1767-1771.- Hérisson. "Premier et second volume de la liève pour les arrérages des max et articles où il n'y a aucuns payements de fait. Bail de Vidal. Le présent monte à 1242ℓ. 10s; 11d..." Récapitulation au f° 51.

A 208 (cahier) 6ff papier.

1375.- Montluçon. Extrait du terrier dela châtellenie, étant en la Chambre du Trésor du duché, commencé en novembre 1375. Foires ; vente des chevaux, du sel, des draps, etc. ; péages ; boucheries. Copie du XVIe siècle.

(A transcrire ; n'a aucun rapport avec les terriers décrits par Chazaud et paraît le plus ancien connu).

A 209 (registre in-4°) - 133 ff. papier.

1440-1444 et XVIIe siècle.- Montluçon : châtellenie. "Liève abrégée sur le terrier Patrinat de 1440". Table alphabétique jointe en 16 feuillets.

A 210 (cahier in-fol.) - 8 ff papier.

1442-1446 et 1789.- Montluçon. "Terrier ancien de la baillie de Gouzon dépendant de la châtellenie de Montluçon". - A la fin on lit ; "Le présent extrait, contenant trente quatre reconnoissances, y compris la vingt deuxième bis, certifié véritable pour avoir été transcritte sur la copie qui est en mains du soussigné, ignorant s'il en existe plus grand nombre à la Voutte de Moulins. A Montluçon ce quinze septembre 1789. Gellé".

A 211 (registre in-fol.) - 15 ff papier.

1441.- Montluçon. "Table (du XVIIIe siècle) du présent terrier de la châtellenie de Montluçon de l'année 1441 et suivantes, compris en l'inventaire sous la cotte XII".

A 212 (registre in-fol.) - 244 ff papier.

1681-1682.- Montluçon : campagne. Table : "baillie de la Marche, village de Feyes, village de Lascourt Mothy, Pajot, bourg de la Marche". (à rapprocher de A 110).

A 213 (registre in-fol.) - 243 ff papier.

1681.- Montluçon. "Terrier nouveau fait en l'année 1681 et suivantes reçu Loisel, André et Guérin, notaires". Deux tables, l'une au début en 6 feuillets, l'autre à la fin. Baillies Charbonnière, Chauveau, de Vaureilles, de la Celle ; paroisses de Ronnet, Sainte-Thérence, Doméra t. 4ème et dernier volume (à rapprocher de A 109).

A 214 (registre in-4°) - ff papier.

1679-1681.- Montluçon : fragment d'un terrier de la châtellenie (à rapprocher de A 108-110).

.../...

A 215 (registre in-fol.) - 131 ff papier.

1679-1682.- Montluçon."Dépouillement du premier volume du nouveau terrier de la châtellenye de Montluçon, de l'an 1679 et années suivantes, signé Gayet et Guérin, nottaires..." (à rapprocher de A 108). Fol. 1 : "Le sindicq de la paroisse de Prémillat a déclaré que les habitans d'ycelle doibvent par chacun feu la somme de 2 s. chacun an au jour de St Michel, suivant la déclaration du roy de l'an 1548".

Ce terrier est très intéressant pour l'histoire rurale. On peut l'inventorier;

(N'est pas le même que A 108. Contenu différent)

A 216 (registre in-fol.) - 64 ff papier.

1681.- Montluçon. "Dépouillement du second volume du nouveau terrier de la châtellenie de Montluçon de l'année 1681 et années suivantes." Lignerolles, baillie au chatelin, etc... Nombreux vignerons. Fol. 22 v° : "Me Joseph Leguy, prestre, bachellier en théologie, prieur du prieuré de la Selle sous Gousson, deux maisons consistantes en deux chambres basses, grenier dessus, cellier, grange, basse-cour , plus une ouche contenant trois éminées, plus une septerrée de terre mesure Gouse, plus un pré contenant à cueillir six charetées de foin ou environ, cens à la St Michel..., 9 l. de cire".

Ce terrier est intéressant au point de vue de la description des biens ruraux et mérite une analyse.

A 217 (registre in-fol.) - 48 ff papier

1681.- Montluçon. "Dépouillement du quatrième volume du nouveau terrier de la châtellenye de Montluçon de l'année 1681 et années suivantes, signé Loyzel et Merlin, notaires royaux".

Intéressant au même titre que les deux précédents, et mérite une analyse.

A 218 (registre in-4°) ff papier.

1694.- Montluçon. "Terrier dont l'assiette est en la châtellenie et justice d'Huriel." Quinssaines ; Chandier ; / Barrouchoix ; Couraud ; "le Mery de Blansat" ; Domérat ; Prunet ; Huriel ; Vignaux ; Auzance ; Prémilhat ; Saux.

// " les Malvaux en justice de Quinssaines" ; .....

.../...

A 219 (registre in-fol.) - 121 ff papier.

Vers 1776-1785.- Montluçon. Volume 6ème du relevé de terrier, fait par Gellé. "Antienne ballie de Gouzon et autres où sont les max de la châtellenie de Montluçon..."

A 220 (registre in-fol.) - 88 ff papier.

1749-1769.- Montluçon : châtellenie. Liève "pour les arrérages des max et articles où il n'y a aucuns payements de fait". Bail Vidal. "1er volume : 2370 l; 5 s. 1 d. ; 2ème volume : 269 l; 13 s. 3 d."

(mutilé : partie inférieure de chaque page découpée)

A 221 (registre in-fol.) - 379 ff papier.

1758-1766.- Montluçon. Relevé des noms des reconnaissants et de leurs charges, avec mention du numéro des abonnements et notation des paiements effectués durant les neuf années du bail Vidal. Manquent les 71 premiers feuillets.

A 222 (registre in-fol.) - 17 ff papier.

XVIIIe siècle.- Montluçon : châtellenie. "Relevé des nouvelles reconnaissances des quatres volumes du nouveau terrier de 1679 et années suivantes, paroisse,/- qui n'ont point de désignation de baillies et qui n'ont pu estre apliquées aux articles de la liève".- Ville, faubourgs et paroisse de Montluçon (fol. 2) ; "Nicolas Berthet, apoticquaire, argent : 17 d. obolle..." (fol. 8) ; Teillet (fol. 9) Ronnet (fol. 9 v°) ; Terjat (fol. 10) ; Néris (fol. 11) ; Lavault (fol. 11 v°) ; Domérat (fol. 12) ; Saint-Genest (fol. 12 V° ; Colombier (fol. 13) ; Durdat (fol. 13 v°) ; Mazirat (fol. 15) ; Commentry (fol. 16) ; Argenty (fol. 17) ; Blanzat (fol. 17 v°).

A 223 (registre in-4°) - 272 ff papier.

1460-1471.- Moulins : châtellenie. Terrier de la recette de la ville de Moulins (à rapprocher de A 115 et 116). Table très détaillée.

Ce registre, important et instructif pour déterminer la condition sociale des Moulinois et la topographie de Moulins, mérite une analyse plus détaillée que celle de Chazaud pour A 115.

.../...

A 223

Le chastel et ville de Molins sont assis dedans les paroisses d'Yzeure et de Saint Bonnet et sont signifiés este chastel et ville par la forme et maniere cy après portraicte.

"En la dicte ville de Molins y a chascung an cinq foires, dont la premiere est du premier lundy de caresme, la seconde est du jour de la colation St Jehan Baptiste, l'aultre le jour de la Sainct Michel, l'aultre le jour de la Sainct Marthin d'hyvert et l'aultre le dimanche plus proche de la feste St Denis.

"Lesquelles foires la foire qui est le dimanche plus prochain de la feste Sainct Denis et celle qui est le premier lundy de caresme sont franches.

"En la ville de Molins le marché qui est tous les jeudy et marché de bled tous les sabmedis.

"Es quelles trois foires qui ne sont pas franches et es marchés mon dit seigneur prent et exige, a cause des danrées qui viennent es dictes foires et marchés, les denrées et redenrées qui s'ensuivent, lesquelz debvoirs, reddenrées se baillant a ferme chascung an au plus offrant et dernier encherisseur.

"Sur le bled, noix, semances de grenes qui sont apportées à chascung marché pour estre vendues en la ville et en toute chastellenie de Molins, sur chascune quarte une laide qui contient la quarente huictiesme, de plus plus et de moings moings.

"Ceulx qui ne vendent quarte bled enthiere ne doibvent de layde, sy par fraude ilz ne mestoient bled en deulx, auquel cas ilz la paieront.

"Toutes gens, de quelque estat et condition qu'ilz soient, exceptés gens d'esglize,// beneffices, et nobles, les bledz creux dedans les confins et limittes de la chastellenie de Molins, doibvent la dicte layde.

// beneficiers, les bledz creux en leurs.....

A 224 (registre in-4°) - 54 ff papier.

1462-1463 et 1685-1692.- Moulins : châtellenie. "Plusieurs recognoissances les debvoirs deubs au roy par monsieur Tallon, chastellain de Moulins, à cause de Montchenin (sur Toulon) et ses dépendances. La première de ces recognoissances est celle de Pierre Chanteclerc, Guillaume Juillat et autres demeurans au village de Montchenin, laquelle contient 53 articles en datte du 20e octobre 1463. La dernière de ces recognoissances est celle de Jean Montampuy qui contient 9 articles et celle de Catherine de Sanne qui contient 10 articles en datte du 24 novembee 1462 ".

.../...

A 225 (registre in-4°) - 107 ff papier.

1517-1518.- Moulins : châtellenie. Reconnaissances de 1467, reçues par Denis Bourdin et Daniel de Fontenay, notaires de la chancellerie ducale. "La Baillie Trousseboux, assise en la perroisse de Saint Ciphorien (Saint Symphorien) ancien nom de Saint-Ennemond), que tient Jehan Bedauld, prévost d'icelle baillie, en laquelle sont deues à mon dit seigneur le duc les talhes, censet autres charges de blés et gelines, aux termes et tout ainsi et par la forme et manière cy emprès déclairés..." - A la fin, on lit : "Collation faicte à l'original du terrier de ma dicte dame la duchesse de Borbonnois et d'Auvergne par ordonnance de messieurs des comptes. Garsaud".

A 226 (11 feuillets papiers)

XVIIIe siècle.- Moulins : châtellenie Fragments d'une table d'un terrier.

A 227 (plans et cartes) 7 (mq 2) pièces papier.

1782-1785.- Moulins : ville et châtellenie. Deux cartes littérales dont l'une du terrier du roi, l'autre de celui du sr de Feydeau pour des maisons de la rue de Bourgogne et notamment l'hôtel de l'Hermitage. - Deux plans, avec légendes, dressés par Claude Delageneste et Louis Bernard, représentant dans le détail : le premier les immeubles compris entre le jardin bas du roi, le cul-de-sac d'Enghien, les rues d'Allier et des Boucheries, le second l'îlot entre la cours Bérulle, les rues de Bourgogne, de la Place aux cuirs, du pont aux canes et des Tanneries.- Trois cartes "terristes" des censives du cours Doujat et des fossés de Moulins.

("plans" géométriques - numérotés à l'encre rouge : 533, 499 (n 554 ?), 554, 509, 514)

A 228 (registre in-4°) - 213 ff papier.

1454-1456 ~~XXXXXXX~~.- Murat : châtellenie. Terrier des cens dûs au roi en son grenier de Montvicq, ~~XXXX~~ en 1618-1623 par Me Pierre Rousseau, fermier. Table des censitaires (fol. 197 - 199 v°).

collationné

A 229 (registre in-fol.) - 588 ff papier.

1681-1682.- Murat. "Papier terrier (1) de la châtellenie... Second vôlume". - A la fin (fol. 585-587), transcription d'une ordonnance de l'intendant Jubert (et non Imbert, comme l'écrit constamment Chazaud) de

terrier, rentré aux Archives, pendant la gestion de Flamant, a évidemment été ignoré de azaud et n'a d'ailleurs pas d'analogue dans son inventaire imprimé.

.../...

Bouville, rendant exécutoires les déclarations.- Greniers de Saint-Bonnet-de-Fours (fol. 1), de la Coudre (fol. 82), de Montvicq (fol. 342), de Doyet (fol. 457) , de Coustière (fol. 524).

A 230 (registre in-4°) - 278 ff papier.

1679-1682.- Verneuil. Terrier du pays haut de la châtellenie, avec tables (à rapprocher de A 152) : copie. La Feline (fol. 1) ; le Theil (fol. 13) ; Treban (fol. 63) ; Cressanges (fol. 113) ; Comps (fol. 162) ; Tronget (fol. 198) ; Châtillon (fol. 242) ; Noyant (fol. 247) ; Bresnay (fol. 250) ; Gipcy (fol. 252) ; Deux-Chaises (fol. 258). On notera "le max des Juifs" à la Feline.

A 231 (liasse - 5 pièces parchemin.

1441-1748.- Fragments de terriers peu utilisables : Charroux, Saint-Bonnet de Bellenaves, seigneurie "les Mollins", divers.

A 232 (liasse) - 1 pièce papier, 1 pièce parchemin.

Domaine du duché de Bourbonnais.

Administration des châtellenies.

1595 et 1760 - 1787.- Ainay-le-Château et Bourbon : châtellenies. Etat des concessions faites au préfit du prince de Condé.

Présentations de la châtellenies d'Ainay.

A 233 (liasse) - 1 pièce papier.

1785-1786.- Belleperche : châtellenie. "François de Culant, escuyer, sr des Hérards, Me Jean Goin et Me Charles Vernin, avocats en Parlement, ont reconnu les héritages qui s'ensuivent...".

A 234 (liasse) - 12 pièces papier.

1636-1790.- Billy : châtellenie. Adjudication à Gabriel de Guénégaud (31 décembre 1636). Consistance des droits.- Le comte d'Arfeuille engagiste (1789).

.../...

parchemin
A 235 (liasse) - 1 pièce, 12 pièces papier.

1546-1790.- Bourbon : châtellenie. Henri II, considérant qu'il existe en la châtellenie de Bourbon-l'Archambaud plusieurs sièges forains et champêtres, d'accès peu sûr, coûteux et incommode, sans auditoire, sans prison pour les criminels, afin de faciliter la perception des amendes et de soulager le peuple, après avis de ses conseillers des Grands jours de Riom, de son Parlement et de son Conseil privé, supprime les sièges de Saint-Menoux, Bessay-le-Monial, Gipcy, Buxières, Ygrande, Limoise et Couleuvre, déclare que les ressortissants de ces campagnes se rendront désormais à Bourbon le samedi, jour de marché, et, s'il le faut, le mercredi, maintient par contre les sièges d'"Aveuldre" (le Veurdre), Mornay et Lurcy, où il y a un auditoire (1553 n. st., 22 février, Paris ; extrait collationné des registres du Parlement, en date du 27 février).- Cens dûs par Hugues Donnadieu, infirmier du prieuré de Souvigny (1702). Jouissance dubois de Crémoise pour la Charité de Bourbon (1776). Etc...

(dossier intéressant. Analyser.)

A 236 (liasse) - 1 pièce vélin - 2 pièces papier.

1687-1699.- Chantelle : châtellenie. Quittances de Dom Benoît le Tonnelier, prieur de la Chartreuse de Moulins, puis de son successeur, Dom Bonaventure de Déret, au nom de Dom Jean-Claude de la Roche, prieur de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie, en Auvergne, pour sept livres de rente que prend chaque année la Chartreuse du Port-Sainte-Marie sur le revenu de la châtellenie de Chantelle.

A 237 (liasse) - 1 pièce parchemin.

1346-1636.- Chaveroche : châtellenie. Extrait d'un compte de Dynet de Chanay, receveur particulier des rentes et exploits.

A 238 (liasse) - 1 pièce papier.

1472.- Montluçon : châtellenie. En vertu d'une commission du sénéchal de Bourbonnais, en date du 5 mai 1472, maintien d'Etienne des Olives, écuyer, en possession du "terroux de la coste des Combes".

A 239

Tableau des paroisses du district de la châtellenie de Moulins, 1 pièce papier, s. d. (XVIIIe siècle).

.../...

A 240 (liasse) - 29 pièces papier.

XVIe siècle - 1790.- Moulins, Bessay, Belleperche, Verneuil : châtellenies. Extraits de terriers (concernant également Hérisson par accident).- Bail à Claude Petit, bourgeois de Paris (1758) ; charges, clauses et conditions ; états des revenus, y compris les pacages, poissons et glandées dépendant de la maîtrise des eaux et forêts de Moulins ; journal des recettes et dépenses (1).- "Inventaire des titres et papiers concernant la régie..." (1762). Etc.

A 241 (liasse) - 4 pièces papier.

1632-XVIIIe s.- Murat : châtellenie. Bail à nouveau cens à Antoine Damer de la ferme du grenier de Villefranche (30 mai 1636).- Etat et consistance des terres abandonnées en la ville et franchise de Villefranche (1636).- Biens à Deux Chaises (1679).- Renseignements sur la châtellenie de Murat : "Le prix du bail est de 8000 l., contre lettre de 13000 l. Les frais de justice et enfants trouvés vont par an à 4000 l. ; les vingtièmes imposés à 1100 l. Le Fermier s'appelle Boucaumont. Il tient la ferme depuis la St Jean 1768. Le prix de la terre est de 150.000 l. Elle appartient à M. le duc d'Uzès et à M. le marquis Civrac".

A 242 (liasse) - 22 pièces papier.

XVIe s.- XVIIIe s.- Souvigny : châtellenie.- Devoirs prétendus sur les religieux (XVIe s.) - Terre vague à Meillers (1700).- Affaire entre le sr Boucaumont et le propriétaire du domaine de Bessay, à Souvigny, au sujet de trois arpents au lieu dit "la Guaire" ; plans à l'appui (1756-1773).- Concessions à Plouvié et Petitjean de la plaine et des carrières des Genivres sur Couleddon, Marigny et Souvigny (1773).

A 243 (liasse) - 5 pièces papier.

1692-1776.- Verneuil : châtellenie. Pierre Imbert (1692) et Jean Garnoux (1757) : baux et conditions ; consistance et limites.

A 244 (liasse) - 2 pièces papier

1693-1785.- Busset.- Graviers des Pions et des Jarrots (22 février 1693).- Rentes pour la jouissance du comte de Bourbon Busset dans ses droits de pêche, bacs, îles et îlots de la rivière d'Allier (7 mai 1785).

. pour les châtellenies de Moulins, Bessay et Belleperche, commencé le 29 7bre 1760.

.../...

A 245 (liasse) - 2 pièces papier.

Domaine du duché de Bourbonnais.

Biens divers.

1785-1788.- Crête (la), terre et château à Aude. Traité entre M. de Chabenat de la Malmaison et son garde, Antoine Lebeau (1er juillet 1788).- Incidemment cahier des charges pour les futaies du duché de Guise (1785).

A 246 (liasse)

1749.- Diou, Lenax et Vaumas. Bail des pacages et glandées par Charles Bétin, receveur de la ferme générale du duché, à Pierre Duvernoy, procureur d'office du bailliage de Chemelle, Dompierre et Septfons, et à Prud'homme marchand fermier à Diou.

A 247 (liasse) - 9 pièces papier.

1789.- Imphy. Ile sur la Loire, concédée par le prince de Condé à Lhuillier de Senéval.

A 248 (liasse) - 1 pièce papier.

24 juin 1613.- Acte de foi et hommage pour la seigneurie de Beausson, par Gilbert de Lalonère (copie par le bureau d'Enregistrement de Marcillat).

A 249 (liasse) - 1 pièce papier.

1775.- Montet (le). Possession par Gabriel Michel, marchand fermier, d'une coupée de terre dans les fossés du Montet-aux-Moines, où se trouve une guérite qui joint à la porte de Saint-Pourçain.

A 250 (liasse) - 9 pièces papier.

1762-1789.- Palluet (à Saint-Pourçain) : prévôté. Bail d'Henriet (1762). Etc.

.../...

A 251 (liasse) - 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1756-1790.- Rollat.

(pièces diverses concernant le Sr de Rollat - condamnation...)

A 252 (liasse) - 4 pièces papier.

1788.- Rongères : prévoté.

A 253 (liasse) - 5 pièces papier.

1782-1790.- Vesse : justice

A 254 (liasse) - 3 pièces papier.

1726-1790.- Vichy. Mémoire concernant l'aliénation des communaux de la ville de Vichy, avec un extrait de la procédure tenue sur cet objet par trois particuliers habitants contre le Sr Dernière, maître d'école en la dite ville, adjudicataire ou fermier des dits communaux, et les religieux Célestins de Vichy, ayant sous-affermé les droits du dit Dernière.

A 255 (liasse) - 28 pièces papier;

Domaine du comté de la Marche

1380-1789.- Bellegarde (Creuse). Four banal incendié le 14 décembre 1776 et que l'engagiste, M. de Maulmont, se refuse à reconstruire. Redevance de la maille d'or, imposée sur les domaines de Bellegarde et consistant en 13 sous 4 deniers dûs par chaque habitant.

A 256 (registre) 0,295 x 0,210 - 80 ff papier.

Domaine du comté de Forez. Terriers.

1495-1539.- Terrier de la prévôté de Saint-Haon-le-Châtel.

.../...

A 257 (registre avec sa reliure de l'époque aux plats en bois très vermoulu, recouvert de cuir estampé ; traces de fermoirs) 0,400 x 0,300 - ff vélin

1446.- Terrier de la grande et petite prévôté de Saint-Just-en-Chevalet, au comté de Forez, renouvelé par Pierre Tissier de la Vallée Verte, notaire public, commissaire à cet effet, commencé le 23 novembre 1446. Au fol. 2, lettres du duc de Bourbonnais Charles Ier, données à Moulins le 16 septembre 1446 ("de par monseigneur le duc : Millet").

(belle pièce mais reliure très vermoulue)

Vicomtés de Carladez et de Murat

Terriers

A 258 (1 registre) - in-fol., 568 feuillets papier - 1489-1497

Terrier établi pour le duc de Bourbonnais et d'Auvergne et la duchesse Anne de France, vicomtesse desdits vicomtés, par Claude Sobrier, notaire et secrétaire du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, greffier et contrôleur du domaine en ses vicomtés de Carladès et de Murat, commissaire à faire les terriers et reconnaissances esd. vicomtés de Carladès et Murat et mandements de Mallet, Chateauneuf, Anglars, Turlande et Vigouroux.

(la page de garde porte :"Le Mur de Barrès")

A 259 (1 registre) - in-fol., 452 feuillets papier - 1489-1499

Terrier établi par Claude Sobrier, seigneur de St Clément, commissaire député à recevoir les reconnaissances des vicomtés de Carladez et de Murat et ressort d'icelles par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne et Madame Anne de France, vicomte et vicomtesse desdites vicomtés.

(table détaillée en tête, non foliotée)

A 260 (1 registre) - in-fol., 659 feuillets papier - 1490-1496

Terrier des vicomtés de Carladez et Murat établi par Claude Sobrier, notaire et secrétaire du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, greffier du domaine en ses vicomtés de Carladez et Murat et commissaire à faire les terriers et reconnaissances es vicomtés de Carladez, Murat et mandemens de Turlande et "Viguerou" leurs apendices et dépendances par mond. seigneur et très haulte et excellent princesse madame Anne de France, duchesse dud. Bourbonnais et Auvergne...

.../...

A 261 (1 registre) - in-fol., 562 feuillets papier (dont 537 écrits)1493-1496

Terrier des châtellenies de Mallet, Escudiers, Anglards, Cussac (paroisse de St Georges) et Châteauneuf, établi par Claude Sobrier, notaire et secrétaire de très haut et excellent prince monseigneur le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, greffier du domaine en ses vicomtés de Carladez et Murat et commissaire à faire les terriers et reconnaissances ès vicomtés de Carladez, Murat, et mandemens de Mallet, Châteauneuf, Anglars, Turlande et Vigouroux, par mond. seigneur et très haute et excellente princesse Madame Anne de France, duchesse de Bourbonnais, et d'Auvergne.

(En tête : compte de chacune des châtellenies concernées pour l'année 1489, suivi de la table du terrier)

(reliure très abimée)

A 262 (1 registre) - in-fol., 370 feuillets papier + 6 feuillets non chiffrés
1534-1537 (en tête)

Terrier établi par Jacques Sestrières, juge ordinaire de la vicomté de Murat en Carladez et Gaspard Dela(r)bre, conservateur du domaine au vicomté de Murat, mandement de Mallet, Anglards et Châteauneuf, députés par le roi à faire les terriers et reconnaissances esdits mandements.

(en tête : table établie suivant les lieux d'origine des tenanciers, suivie des lettres de commission du roi François ler, en date du 15 mars 1534 (n. st.))

A 263 (1 registre) - in-fol., 479 feuillets papier - 1535-1537 (n.st.)

Terrier reçu par Jacques de Sestrières, bachelier en droits, juge et garde des sceaux établi "es contraulz" en la vicomté de Murat et ressort d'icelle pour le roi et Gaspard Delarbre, conservateur du domaine de lad. vicomté pour led. seigneur, commissaires royaux députés par led. seigneur à faire et recevoir les terriers et reconnaissances de lad. vicomté de Murat.

A 264 (1 registre) - in-fol., 519 feuillets papier - 1535 à 1544

Terrier de la vicomté de Murat établi pour le roi par Jacques de Sestrières, bachelier en droit, juge et garde des sceaux établi "es contractz" en la vicomté de Murat, et Gaspard Delarbre, conservateur du domaine de lad. vicomté, commissaires royaux députés à faire des terriers et reconnaissances de lad.vicomté de Murat.

(concerne en totalité des habitants de la ville de Murat et de la paroisse de Bredons)

.../...

A 265 (1 registre) - in-fol., 332 feuillets papier - 1535-1547

Terrier de la châtellenie d'Albepierre dressé pour le roi par Jacques de Sestrières, juge ordinaire de la vicomté de Murat en Carladez, et par Gaspard Delarbre, conservateur du domaine d'icelle, puis, après le décès de ce dernier, par Guillaume Tranesse, dans les mêmes fonctions (en tête : lettres de commission du roi François ler, en date des 15 mars 1530 et 24 avril 1546, n.st.)

A 266 (1 registre) - in-fol., 443 feuillets papier - 1535-1547

Terrier établi pour le roi, à cause de sa vicomté de Murat, pour Chastel-de-Murat, Murat, Virargues, Bredon, Chavagnac, Chalinargues.

A 267 (1 registre) - in-fol.,547 feuillets papier - 1537-1538

Terrier des châtellenies, terres et seigneuries de Melet, Anglars et Chateauneuf, établi par maitres Jacques Sestrières, juge ordinaire de la vicomté de Murat en Carladez et Gaspar Delarbre, conservateur du domayne d'icelle viscomté.

(lettres de commission du roi François ler du 15 mars 1534, n.st. - Table en tête)

A 268 (1 registre) - in-fol., 289 feuillets papier - 1538-1542

Terrier reçu par Jacques Sestrières, juge ordinaire de la vicomté de Murat en Carladez, et Gaspard Delarbre, conservateur du domaine du vicomté de Murat, mandement de Mallet, Anglards et Châteauneuf, commissaires députés par le roi à faire les terriers et reconnaissances èsd. mandements de Mallet, Anglards (de St Flour) et Châteauneuf.

(table en tête, établie par lieu de résidence des tenanciers)

Titres du duché de Bourgogne

A 269 (1 pièce parchemin) - 1474 (15 septembre)

Mandement d'Antoine de Luxembourg, maréchal de Bourgogne, au bailli de Mâcon pour la convocation des vassaux.

A 270 (liasse, 7 pièces)

Actes du pouvoir souverain relatifs à la tenue des actes paroissiaux 1691-1782.

A 271 (liasse, 75 pièces)

Actes du pouvoir souverain dans divers domaines (justice, finances, commerce...) 1664-1783.

A 272 (liasse, 78 pièces)

Actes du pouvoir souverain. Défrichements, ponts-et-chaussées, voirie.

Table analytique des matières contenues dans les édits, lettres patentes, déclarations du Roi, arrêts du conseil, du parlement etc. rendus dans le cours de l'année 1786.

Devis général des ouvrages à faire pour la construction et l'entretien des grandes routes dans la généralité de Moulins, 1er novembre 1786.

1723-1786.

A 273 (liasse, 1 pièce)

Fragments des discours prononcés devant l'Assemblée des notables, 1788.

A 274 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1721-1730.

A 275 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1770-1771.

A 276 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1780-1781.

A 277 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1782.

A 278 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1783.

A 279 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1784.

A 280 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1785.

A 281 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1786.

A 282 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1787.

A 283 (1 registre)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, 1788.

A 284 (1 liasse)

Arrêts du Conseil en tous domaines (impositions, défrichements, commerce, hygiène), 1666-1786.

A 285 (1 liasse)

Arrêts du parlement en divers domaines (justice, clergé, finances, agriculture...), 1653-1786.

A 286 (1 pièce papier)

Minute non signée ou brouillon émanant du directeur et receveur de la ferme générale du duché de Bourbonnais et concernant la châtellenie de Chantelle, 1730.

A 287 (1 pièce papier, mauvais état)

Fragment d'une table d'un terrier de la châtellenie de Bessay, s.d.

A 288 (1 registre papier de 309 folios, dont 299 numérotés ; reliure parchemin)

Terrier de la châtellenie royale de Chavroches, dressé en 1682-1683. Table en début de volume. Quelques feuilles volantes à l'intérieur du registre dont une table alphabétique des censitaires (insérée à la fin du volume).

A 289 (3 pièces papier)

Démolition de la place forte et château de Chantelle (1633) : extrait du procès-verbal fait par René de Voyer d'Argenson, conseiller du roi, intendant d'Auvergne, député par le roi pour faire procéder au rasement et à la démolition du château ; procès-verbal de la remise des sieurs Arnault et de Suze, prisonniers détenus au château de Chantelle, au prévôt de Moulins ; procès-verbal portant décharge du sieur de Sarrieu de la garde des deux prisonniers.

A 290 (1 liasse)

Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil, du Parlement et de la Cour des Aides, 1630-1786.